PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2020

<u>COMMUNE DE CUGNAUX</u>
Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt et le 16 décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Bernard ARTERO, 1er Adjoint au Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. ARTERO, DOURY, FAGET, CECCON-MARTINEAU, GOUDAL, POUCINEAU, SILVEIRA, BRUN, JEANBON, SOCA, SENDRA, SUDRE, BERHO, TEILLAIS, VALES, FAURE, AMMAR, LAGOUTE, KARMANN, BENA, AUJOULAT, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNE, EL BAHLAOUI, BESNEHARD, BURTIN, BAR.

Absents ayant donné procuration :

- **M. SANCHEZ donne procuration à M. ARTERO**
- **Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. FAGET**
- **M. CHANTELOT donne procuration à Mme BURTIN**
- **M. LEFEBVRE donne procuration à M. KARMANN**

Absent : M. ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 10 décembre 2020
Date d'affichage : 18 décembre 2020
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Conseillers présents : 28

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES.....5
1) Adoption du Budget Primitif 2021 de la Commune de Cugnaux.....5
2) Admissions en non-valeurs.....15
3) Pertes sur créances éteintes.....16

II - MARCHES PUBLICS.....17
1) Constitution d'un groupement de commandes relatif aux assurances – Approbation de la convention.....17

III - RESSOURCES HUMAINES.....19
1) Dispositions relatives au recrutement d'agents contractuels.....19
2) Modification du tableau des effectifs.....21

IV - SERVICES TECHNIQUES.....24
1) SDEHG – Travaux de remplacement de lanternes et d'une portée de câble non réparable. .24
2) SDEHG – Travaux de rénovation de l'éclairage du parking parc du Manoir.....27

V - JEUNESSE.....28
1) Convention entre la ville de Cugnaux et l'association PRISM pour l'année 2021.....28
2) Demande de financement au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Réussite éducative Toulouse Métropole pour l'année 2020.....31

VI - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION.....34
1) Signature d'une convention entre la commune de Cugnaux et l'Union Groupement d'Achats Publics (UGAP).....34

VII - CONTRAT DE VILLE.....35
1) Demande de signature de l'avenant n°1 à la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le Quartier Prioritaire politique de la Ville (QPV) Vivier-Maçon.....35

VIII - URBANISME.....37
1) Dénomination de voie – rue Sophie GERMAIN.....37

IX - CULTURE.....39
1) Modification de la facturation des prestations EMEA.....39
M. ARTERO : La prochaine délibération concerne la culture et la modification de la facturation des prestations EMEA.....39

X - ADMINISTRATION.....40
1) Adhésion de la commune de Cugnaux à l'association « Rallumons l'étoile ! ».....40

XI - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT.....45
1) Travaux de rénovation technique du gymnase Léo Lagrange – Lot n°2 – Charpente – Étanchéité – Bardage métallique – Bardage bois – Avenant N°3.....46
2) Travaux de rénovation technique du gymnase Léo Lagrange – Lot n°5 – Sols souples - Peinture – Avenant N°1.....47
3) Acquisition des véhicules utilitaires légers – Attribution.....48
4) Marché d'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire -Avenants n°2 et n°3.....49
5) Exploitation et maintenance des installations de climatisation et de ventilation des bâtiments communaux sans fourniture d'énergie.....49

X - QUESTIONS ORALES.....52

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : Conformément aux articles L2122-14 du CGCT et L2122-17 du CGCT, en l'absence de Monsieur le Maire, je préside cette séance du Conseil Municipal. Je déclare la séance ouverte.

Appel nominal.

Je vais faire circuler la liste d'émargement.

Au niveau des formalités, nous allons désigner un secrétaire ou une secrétaire de séance comme le veut la coutume. Je vais proposer Mme Dorine BENA, si elle le veut bien. Merci.

Mme Dorine BENA est désignée secrétaire de séance.

En hommage au Président Valéry GISCARD D'ESTAING, décédé le 2 décembre dernier, je vous propose d'observer une minute de silence.

Observation d'une minute de silence.

Nous allons maintenant débuter le Conseil municipal. Tout d'abord une petite information, la transcription du précédent Conseil n'a pas pu être faite. Nous validerons le procès-verbal lors du prochain Conseil qui se tiendra le 3 février 2021.
Autre précision, les éventuelles questions orales seront traitées après le traitement des délibérations à l'ordre du jour.

Je vous propose de passer à la première délibération de ce Conseil municipal, qui est une délibération relative aux finances et qui concerne l'adoption du budget primitif 2021.

Tout d'abord, je rappelle qu'on traite bien le budget primitif 2021. Alors, une petite introduction à ce sujet là. Pour 2021, nous avons voulu un budget équilibré et prudentiel, qui permet la continuité sur la valorisation de notre patrimoine municipal comme, les écoles et les gymnases. Nous profitons cette année, avant de lancer les projets phares de notre programme, pour mobiliser l'investissement sur la rénovation du gymnase Jean Bouin et porter une attention particulière aux anciens, par la réhabilitation de la résidence Loubayssens.
C'est aussi un budget qui va lancer les projets de notre programme, par exemple, le conseil démocratique qui aura son propre budget. Par ailleurs, nous nous inscrivons dans une démarche raisonnable et réfléchie. Nous nous donnons les moyens cette année d'avoir les éléments nécessaires à la réflexion par des études et des assistances de maîtrise d'ouvrage. Nous en profitons également pour mettre en œuvre la concertation nécessaire avec les parties prenantes. Ces éléments nous semblent indispensables à la réussite de nos projets.

Après cette petite introduction, nous allons donc passer à la présentation du budget primitif 2021.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

I - FINANCES

1) Adoption du Budget Primitif 2021 de la Commune de Cugnaux

Service : Finances

Rapporteur : M. Bernard ARTERO

Le Budget Primitif est présenté par chapitre et par nature tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2021 - *SECTION « FONCTIONNEMENT »*

DÉPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général	4 760 821.00 €
Chapitre 012 : Charges de Personnel	13 888 884.00 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	117 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	2 380 443,00 €
Chapitre 66 : Intérêts des emprunts dont ICNE	410 000,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	20 000,00 €
Chapitre 68 : Dotation aux provisions	0 €
Chapitre 023 : Virement à la section investissement	397 924.00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	1 503 000.00 €
Total dépenses fonctionnement votées de l'exercice :	23 478 072.00 €

Comme indiqué lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, le 25 novembre 2020, le montant total de la section de fonctionnement est stable comparé au budget primitif 2020. Toutefois, on peut noter :

- ***au chapitre 011*** (dépenses courantes hors salaires) : une évolution des dépenses de l'ordre de 140 000 euros, directement liées à :
  - l'augmentation des effectifs scolaires (transports, fournitures scolaires, alimentation, ALSH…) ainsi qu'aux dépenses liées à la crise sanitaire,
  - l'inscription d'études pour la mise en œuvre de dispositifs entrant dans le cadre de la transition écologique.

- ***au chapitre 012*** (dépenses de personnel) : l'intégration du recrutement de 3 ATSEM

- ***au chapitre 65*** (subventions, indemnités et formations élus) : une stabilisation de la participation de la ville au Syndicat Intercommunal Piscine de la Ramée (SIPR).
Ce chapitre est particulièrement à la baisse du fait de l'absence de travaux, programmés en 2021 pour l'enfouissement de réseau Télécom, comme ce fut le cas en 2020.

RECETTES

Chapitre 013 : Atténuation charges	100 000,00 €
Chapitre 70 : Produit des services	1 577 275.00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	16 890 000,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	4 503 922.00 €
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	310 306.00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	60 000.00 €
Chapitre 78 : Reprises sur provisions	0 €
Chapitre 042 : Opération d'ordre entre sections	36 569.00 €
Total recettes fonctionnement votées de l'exercice :	23 478 072.00 €

Les recettes prévisionnelles ont fait l'objet d'une évaluation très prudentielle compte tenu du contexte de crise sanitaire.

Elles intègrent notamment la baisse aléatoire de la fréquentation de certains services (ALSH, ALAE), mais également l'éventuelle annulation de certaines prestations (Conservatoire).

De fait, les reversements de la CAF, souvent indexés sur la fréquentation, risquent de suivre cette évolution à la baisse.

Afin de rendre plus accessible l'accès aux prestations culturelles, un travail de révision sur les tranches de revenus des usagers sera réalisé.
La gratuité de la médiathèque est déjà actée à compter du 1er décembre.

BUDGET PRIMITIF 2021 - *SECTION « INVESTISSEMENT »*

DÉPENSES

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles hors opérations	36 400.00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 873 120.00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 750 000,00 €
OPÉRATION : 19.002 Réhabilitation gymnases	1 700 000.00 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	1 000.00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	1 600 000.00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	36 569.00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	550 000.00 €
Total dépenses investissement votées de l'exercice :	8 547 089.00 €

Les dépenses inscrites dans cette section intègrent la poursuite d'opérations de rénovation, notamment celle du Gymnase J. Bouin.

Plus de 460 000 euros sont consacrés à la poursuite de la rénovation des écoles (toiture C. Blanc, réfection des sols, peintures).

Le programme de rénovation de la résidence Loubayssens est prévu à hauteur de 1.6 million d'euros.
Les enveloppes consacrées à la rénovation des bâtiments seront également très largement maintenues et un accent sera porté sur les travaux visant une réduction de l'empreinte écologique.

La municipalité a également décidé d'inscrire un budget participatif visant à inclure le citoyen dans les choix budgétaires. Celui-ci sera centré sur les opérations d'investissement. Il permet au Conseil Démocratique de disposer de crédits nécessaires à la mise en place de projets décidés collectivement en son sein.

Par ailleurs, sont prévus les crédits nécessaires à l'acquisition de biens immobiliers, et notamment l'achat d'un terrain destiné à implanter le futur 6ème groupe scolaire.

RECETTES

Chapitre 10 : Dotations Fonds divers Réserves	777 000.00 €
Chapitre 13 – 138 : Subventions d'investissement et autres	237 000.00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés Emprunt d'équilibre	1 600 000.00 € 3 482 165.00 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	397 924.00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	1 503 000.00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales (avances MP)	550 000.00 €
Total recettes investissement votées de l'exercice :	8 547 089.00€

En termes de recettes, le seul emprunt qui sera souscrit en 2021 concernera le prêt CARSAT à taux 0 pour la réalisation de travaux de rénovation à la Résidence Autonomie de Loubayssens.
L'état de la dette ci-dessous prévoit une mobilisation de cet emprunt en 2021 ainsi que le solde d'un emprunt déjà souscrit à hauteur de 1,2 million d'euros.

Le chapitre 16 retrace également l'emprunt « d'équilibre » qui n'est qu'une écriture comptable permettant de présenter l'équilibre entre les dépenses et les recettes d'investissement.
Il sera totalement annulé lors de la reprise, en 2021, des différents excédents (tant en fonctionnement qu'en investissement).

Le document ci-dessous retrace le profil d'extinction de la dette tel qu'il se présente au 16/12/2020 :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice	OBSERVATIONS
2020	18 126 517,39 €	1 614 077,85 €	421 296,55 €	2 035 374,40 €	16 512 439,54 €	Avant remboursement anticipé BPTP
2021	16 512 439,54 €	1 492 149,92 €	388 666,18 €	1 880 816,10 €	17 820 289,62 €	EVENTUELLE MOBILISATION 1,6 Million € pour travaux Loubayssens
2022	17 820 289,62 €	1 604 438,59 €	363 045,70 €	1 967 484,29 €	16 215 851,03 €	
2023	16 215 851,03 €	1 634 316,50 €	324 920,62 €	1 959 237,12 €	14 581 534,53 €	
2024	14 581 534,53 €	1 658 966,75 €	285 763,24 €	1 944 729,99 €	12 922 567,78 €	
2025	12 922 567,78 €	1 572 119,05 €	244 496,15 €	1 816 615,20 €	11 350 448,73 €	
2026	11 350 448,73 €	1 511 774,40 €	207 539,21 €	1 719 313,61 €	9 838 674,33 €	
2027	9 838 674,33 €	1 535 986,38 €	175 818,88 €	1 711 805,26 €	8 302 687,95 €	
2028	8 302 687,95 €	1 560 929,30 €	143 473,60 €	1 704 402,90 €	6 741 758,65 €	
2029	6 741 758,65 €	1 413 225,35 €	111 239,91 €	1 524 465,26 €	5 328 533,30 €	
2030	5 328 533,30 €	1 319 435,75 €	84 429,91 €	1 403 865,66 €	4 009 097,55 €	
2031	4 009 097,55 €	1 226 026,55 €	59 400,56 €	1 285 427,11 €	2 783 071,00 €	
2032	2 783 071,00 €	952 410,40 €	36 921,52 €	989 331,92 €	1 830 660,60 €	
2033	1 830 660,60 €	731 393,13 €	15 986,22 €	747 379,35 €	1 099 267,47 €	FIN DE L'ENCOURS "VILLE"
2034	1 099 267,47 €	387 612,16 €	4 454,42 €	392 066,58 €	711 655,31 €	
2035	711 655,31 €	166 260,90 €	1 468,50 €	167 729,40 €	545 394,41 €	
2036	545 394,41 €	145 394,41 €	402,59 €	145 797,00 €	400 000,00 €	
2037	400 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	320 000,00 €	
2038	320 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	240 000,00 €	
2039	240 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	160 000,00 €	
2040	160 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
2041	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	
total		20 926 517,39 €	2 869 323,76 €	23 795 841,15 €		

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : La 1ère planche est relative à la stratégie financière 2021. En termes de stratégie, nous voulons stabiliser les dépenses, ce n'est pas nouveau, nous l'avons déjà dit et ceci malgré l'évolution à la hausse de certaines charges.
Le point suivant est le volet investissement qui sera orienté vers la réduction de l'empreinte écologique et la création d'un budget participatif relatif à la démocratie participative. Ensuite, nous revenons sur l'endettement pour dire qu'il sera maîtrisé. Les taux de fiscalité ne bougeront pas, il n'y aura pas d'augmentation des impôts. Les dépenses de fonctionnement seront stabilisées, maîtrisées. Tout comme l'épargne permettant d'assurer les dépenses de rénovation du patrimoine et de lancer des opérations plus importantes de réhabilitation, comme Loubayssens par exemple.
Nous allons passer à la présentation des dépenses de fonctionnement. Nous l'avons déjà dit au niveau du DOB, les dépenses de fonctionnement sont stables. Le graphique que vous avez, présente la barre bleue, ce sont les dépenses totales, dépenses réelles donc le cumul des 3 autres barres et donc vous pouvez constater tout de suite qu'entre le BP 2021 qui est sur la gauche et le BP 2020 qui est sur la droite, les barres bleues sont à la même hauteur c'est-à-dire que les dépenses de fonctionnement vont se monter pour 2021 à 21 577 000 €, alors qu'elles étaient de 21 572 000 € pour 2020.
Au niveau de la masse salariale, la comparaison est similaire puisque la masse salariale planifiée se trouve à 13 888 000 € pour 2021 et à 13 865 000 € au BP 2020. Les dépenses de fonctionnement courantes -chapitre 11-, se trouve à 4 760 000 € en 2021 pour 4 624 000 € au niveau du BP 2020.
Et enfin le chapitre 65, au niveau des subvention et des indemnités, 2 369 000 € pour 2021 et 2 480 000 € pour 2020. Cette planche donne les informations concernant les dépenses de fonctionnement sur lesquelles nous allons revenir un peu plus en détail. Cette planche aborde la rémunération du personnel -chapitre 12- dont nous venons de parler. Je vous ai déjà donné les

chiffres des BP 2020, 2021, 13 865 000 € et 13 888 000 €, juste pour rappeler qu'il va y avoir le recrutement de 3 ATSEM. Ensuite, au niveau du chapitre 65 qui sont les diverses subventions et indemnités où nous avons des chiffres à peu près similaires à 120 000 € ; donc 2 500 000 € et pour le BP 2020 2 380 000 €. Nous allons revenir un peu plus en détail sur ces dépenses. Cette planche présente les dépenses de fonctionnement courantes dans le détail, ligne par ligne. Je ne vais peut-être pas détailler chaque ligne ; ce qu'il faut retenir au niveau de ces dépenses de fonctionnement courantes, c'est que comme indiqué lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire le 25 novembre 2020, le montant total de la section de fonctionnement est stable comparé au budget primitif 2020. Toutefois on peut noter, en ce qui concerne le chapitre 11 concernant la masse salariale, une évolution des dépenses de l'ordre de 140 000 € directement liées aux 2 points suivants qui sont : l'augmentation des effectifs scolaires donc des dépenses liées au transport, aux fournitures scolaires, à l'alimentation, l'ALSH, etc, ainsi qu'aux dépenses liées à la crise sanitaire. Ensuite, une inscription d'études pour la mise en œuvre de dispositifs entrant dans le cadre de la transition écologique que nous verrons un peu plus tard. Ensuite, au niveau du chapitre 12, les dépenses de personnel, on en a déjà parlé à plusieurs reprises, le point le plus marquant sera l'intégration de 3 ATSEM et au niveau du chapitre 65 donc les subventions et les indemnités et les formations des élus, donc une stabilité de la participation de la ville au Syndicat Intercommunal de la piscine de la Ramée. Ce chapitre est particulièrement à la baisse du fait de l'absence de travaux programmés en 2021 pour l'enfouissement de réseaux télécoms comme se fut le cas en 2020.
La planche suivante est relative aux recettes de fonctionnement et de la même façon je ne vais pas vous lire toutes les lignes. Ce qu'il faut retenir, tout d'abord les recettes prévisionnelles ont fait l'objet d'une évaluation dite très prudentielle compte tenu du contexte de crise sanitaire que nous connaissons tous. Elles intègrent notamment la baisse aléatoire de la fréquentation de certains services, ALSH, ALAE, mais également l'éventuelle annulation de certaines prestations, notamment du côté du conservatoire. De plus, les reversements de la CAF, souvent indexés sur la fréquentation, risquent de suivre cette évolution à la baisse. Afin de rendre plus accessible l'accès aux prestations culturelles, un travail de révision sur les tranches de revenus des usagers sera réalisé, nous allons donc revoir les tranches. Il faut aussi noter que la gratuité de la médiathèque a déjà été actée à compter du 1er décembre 2020.
Voilà pour ce que j'ai à dire sur les recettes de fonctionnement. Nous allons passer à la planche suivante qui est un graphique que nous connaissons déjà puisqu'il a été présenté au niveau du DOB. C'est une planche sur la construction de l'épargne. L'épargne est constituée avec les économies de fonctionnement et alimente le budget d'investissement. Donc les économies qui se dégagent du bloc de gauche alimentent les investissements du bloc de droite et l'épargne doit servir en priorité à financer ces dépenses d'investissement, c'est bien connu.
Au niveau du résultat, de l'épargne, nous avons des recettes prévisionnelles qui sont supérieures aux dépenses prévisionnelles, vous avez le bloc de gauche avec les recettes à 23 441 000 € et le bloc de droite avec des dépenses à 21 577 000 €, ce qui génère une épargne de 1 860 000 €.
Nous allons passer à la section d'investissement et plus particulièrement la 1ère planche. Nous nous intéressons aux dépenses d'investissement. Je ne vais pas reprendre toutes les lignes, juste en résumé de ce que je pense être l'essentiel ; au niveau des dépenses de la section d'investissement, les dépenses inscrites dans cette section intègrent la poursuite d'opérations de rénovation, notamment celle du gymnase Jean Bouin. Plus de 460 000 € sont consacrés à la poursuite de la rénovation des écoles, notamment la rénovation de la toiture de Christian Blanc, la réfection des sols et la réfection des peintures. Le programme de rénovation de la résidence Loubayssens est prévu à hauteur de 1,6 M€. Les enveloppes consacrées à la rénovation des bâtiments seront également très largement maintenues et un accent sera porté sur les travaux visant une réduction de l'empreinte écologique.
Nous avons également décidé d'inscrire un budget participatif visant à inclure le citoyen dans les choix budgétaires. Celui-ci sera centré sur les opérations d'investissement. Il permet au Conseil Démocratique de disposer de crédits nécessaires à la mise en place de projets décidés collectivement en son sein.
Par ailleurs, sont prévus les crédits nécessaires à l'acquisition de biens immobiliers et notamment l'achat d'un terrain destiné à implanter le futur 6ème groupe scolaire.

Voilà ce que j'avais à dire au niveau des dépenses d'investissement.
La planche suivante concerne les recettes d'investissement et de la même façon, je ne vais pas lire les différentes lignes mais en venir aux points les plus marquants.
En termes de recettes, le seul emprunt qui sera souscrit en 2021 concernera le prêt CARSAT à taux 0 pour la réalisation de travaux de rénovation à la Résidence Autonomie de Loubayssens. L'état de la dette ci-dessous prévoit une mobilisation de cet emprunt en 2021, ainsi que le solde d'un emprunt déjà souscrit à hauteur de 1,2 M€. Il avait été souscrit dans le cadre du groupe scolaire Claudie Haigneré.
Le chapitre 16 retrace également l'emprunt d'équilibre qui n'est qu'une écriture comptable permettant de présenter l'équilibre entre les dépenses et les recettes d'investissement. Il sera totalement annulé lors de la reprise, en mars prochain, des différents excédents, tant en fonctionnement qu'en investissement.
La planche suivante présente la dette, elle a déjà été présentée lors du DOB et nous sommes pour 2021 à une prévision de dette de l'ordre de 17 820 000 €. La planche suivante concerne l'évolution du taux de solvabilité ou de désendettement. Pour ceux qui n'en ont pas l'habitude, la définition du taux de solvabilité et de désendettement est la suivante : le taux de solvabilité ou de désendettement indique le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il résulte de la division de l'encours de la dette par l'épargne brute. Si nous regardons le tableau qui nous concerne aujourd'hui et notamment au niveau des années 2020 et 2021, la colonne de droite indique le taux de solvabilité ou le ratio de solvabilité qui s'exprime en années et on voit que pour 2020 il est à 6,60 années et en 2021 il passera à 7,13 années sachant que la strate à laquelle nous appartenons donnait en 2018 une épargne, un ratio de solvabilité moyen de 7,3 années. Nous sommes très proches de ce ratio moyen, même très légèrement inférieur à ce ratio moyen.
C'était la dernière planche que j'ai prévu de présenter ; je vous donne la parole.

M. BAR : Merci pour cette présentation. On a coutume de dire qu'on fait dire un peu ce qu'on veut aux chiffres. Et là, ça va se vérifier une fois de plus parce qu'avec les mêmes chiffres, nous avons une lecture radicalement différente de votre budget, ça ne vous étonnera pas.
Si vous êtes d'accord, je vais dérouler les différentes sections. Et, surtout souligner, même si évidemment, il y a des choses sur lesquelles on peut se retrouver, souligner les points qui nous posent problème, que nous ne partageons pas, voire qui nous inquiètent.
Pour les dépenses de fonctionnement d'abord, notamment au chapitre 11, vous expliquez que les dépenses courantes de la mairie, sont stables, or, le slide que vous venez de nous présenter fait apparaître une hausse de 150 000€...

M. ARTERO : 140…oui

M. BAR : 140 000 €, ce qui ne fait pas plus stable que 150 000 €. Nous sommes inquiets parce que, dans la nature de ce qui fait l'augmentation, je soulignerais 2 points :
Le 1er c'est la question des études ; effectivement vous avez dit que vous faisiez des études. Vous en faites puisque, l'article 617 qui reprend les études est multiplié par 3 et demi par rapport au budget précédent.
Le 2ème article qui nous pose problème, c'est l'article des publications. Alors, si sur les études on peut considérer qu'il y a un fond de volonté de travailler correctement et de faire les bons choix par la suite, les publications, ça s'appelle de la communication et le poste, l'article 6237 est multiplié par 2.
Sur le chapitre 11, une question, je vous poserai une seule question. Si vous voulez bien répondre maintenant ou par la suite, nous nous sommes interrogés dans l'article des festivités, suite à l'annulation du repas des aînés. Quelle était la destination nouvelle de la dépense qui était prévue au départ ? Ou s'il s'agit purement et simplement d'une économie ?

M. ARTERO : Je vais donner la parole à Mme LIMONDIN, mais tout de suite je vous donne un élément de réponse : ce n'est pas une économie mais, Muriel si tu veux bien.

Mme LIMONDIN : Bonjour à tous. La somme de 21 000 €, puisque c'est à peu près ce budget là pour la bûche et le repas des aînés a été sanctuarisé pour l'année prochaine. Il y a eu un article dans le journal municipal qui le mentionnait et nous avons adressé un courrier aux 2 000 personnes qui ont plus de 69 ans, pour les informer de l'annulation de ce repas et de la bûche en leur précisant que le budget serait sanctuarisé pour l'année prochaine et serait utilisé pour un événement festif quand la situation sanitaire le permettra.

M. BAR : Très bien, merci Mme LIMONDIN.

M. ARTERO : Y a-t-il d'autres questions ?

M. BAR : Je n'ai pas tout à fait fini mon propos, M. le Maire.
Ensuite, le chapitre 12 sur les dépenses de personnel, un choix que vous faites et que vous assumez et qui est de réembaucher des ATSEM ; un choix que nous ne partageons pas pour des raisons que vous savez. Le but n'est pas de refaire le débat d'orientation budgétaire, on est bien d'accord, simplement, nous soulignons quand même que ce choix-là alourdi assez fortement le chapitre 12 qui n'en a pas besoin parce que c'est toujours un chapitre qui est très difficile à gérer, qui est historiquement lourd en termes de proportion à Cugnaux, puisqu'on est au-delà des 60 % du budget de fonctionnement ; et ce qui nous inquiète surtout, même si vous avez indiqué en introduction qu'il fallait se concentrer sur 2021, je crois bien que malgré tout, vous avez prévu de faire un 6ème groupe scolaire. Ce qui est normal et, est très bien parce qu'il le faut pour la commune de Cugnaux ; mais par conséquent, ce n'est pas 3 ou 5 ATSEM que vous allez embaucher sur le mandat, mais peut-être 5 de plus en fonction du nombre de classes qu'il y aura dans le nouveau groupe , et là, on ne sera pas à 100 000 € comme avec les 3 ATSEM, on sera au double, voire au triple. Donc, là aussi une inquiétude sur le décalage que l'on ne souhaite pas et que l'on craint entre votre volonté de bien gérer les finances communales et les impératifs des choix politiques qui sont les vôtres.
Chapitre 65, là aussi vous expliquez, et c'est assez intéressant parce qu'on se rend compte très souvent, sur ce budget quand il y a des éléments qui sont favorables aux finances publiques, ce sont des éléments exogènes ; non pas que vous subissez parce que ce sont toujours des bonnes nouvelles et on s'en réjouit mais par contre, quand il y a des éléments qui alourdissent le budget, c'est lié à vos choix politiques.
Le chapitre 65 sur les subventions, effectivement, il est très bon. Il sera bon parce que les grands travaux d'enfouissement SDEHG ont été faits en 2020 et vous ne les aurez pas en 2021. Vous l'avez évoqué sauf que, ça pose un problème, quid quand il faudra refaire des travaux parce que, l'enfouissement, on en fera régulièrement et là, vous allez aussi vous retrouver à la croisée des chemins pour savoir comment vous pouvez continuer à essayer de maintenir cette épargne avec un certain nombre de chapitres qui vont être alourdis.
En parlant de l'épargne de fonctionnement, l'épargne brute, ce que vous avez expliqué très justement, le différentiel entre les dépenses et les recettes, votre budget fait apparaître la somme, au départ, ce n'est pas une malice de ma part, 397 000 € chapitre 23, auxquels s'ajouteront des opérations d'ordre qui amèneront un objectif d'épargne de 1,8 M€, c'est déjà moins que ce que vous avez présenté au DOB. Vous aviez expliqué que vous voulez 2 M€ d'épargne. D'expérience, si je peux me permettre de vous le dire, pour qu'il puisse y avoir des reports suffisants et une gestion saine du fonctionnement et de l'investissement, il faut au moins 2,5 M€ d'objectif d'épargne, et c'est toujours très difficile à tenir. Donc, là aussi un motif d'inquiétude pour nous. L'inquiétude se fait aussi sur les recettes. Alors, vous ne voyez pas mes notes, évaluation prudentielle, j'ai mis 3 points d'exclamation à côté. Sur les produits et services, le chapitre 70, c'est-à-dire pour les gens qui nous écoutent, ce que la mairie gagne avec les tarifs municipaux. Alors évidemment, tout le monde le sait, on a eu une année 2020 très particulière, sinistrée. L'objectif budgétaire de notre dernier budget 2020, nous avions la somme, si je ne dis pas de bêtise, de 1,7 M€ ou un petit peu plus. Nous n'avons pas encore les résultats de l'année 2020

mais, tout le monde sait très bien qu'ils seront très mauvais de ce point de vue-là, puisque les services et les prestations étant fermées, il n'y a pas eu de rentrée de tarifs. On sera, d'après ce qu'on a échangé avec M. ARTERO et Mme la Directrice des Services Financiers, aux alentours de 900 000 €, à peu près la moitié.
En partant de 900 000 €, vous nous expliquez qu'inscrire au budget 1,5 M€, c'est de la prudence. Alors là, on est en désaccord profond. Parce que tout le monde souhaite évidemment que l'épidémie soit dernière nous et, que les grandes fermetures des services soient derrière nous. Mais, je n'ai pas de boule de cristal et je crois qu'il y a peu de monde en février 2020 qui pensait qu'on allait être confinés, interdits de pouvoir accéder à la culture et à un certain nombre de loisirs pendant quasiment toute l'année. Et si par malheur, on devait être dans une situation à peu près équivalente, votre résultat budgétaire serait catastrophique. Et vous aurez 0 épargne ou pas loin. Donc je souhaite, je ne veux pas qu'on croit qu'il y a un calcul derrière, je souhaite vraiment que vous puissiez arriver à cette somme qui est prévue. Mais il y a un risque. Et en tout cas, ce n'est pas de la prudence, c'est un objectif qui est possible, nous ne le nions pas mais qui n'est pas prudent en tout cas, surtout si on rajoute votre refonte dont on ne sait toujours pas dans quel sens elle ira mais, du nombre de tranches d'imposition, une refonte des tarifs. On a vu la gratuité de la médiathèque, sans remettre en cause le choix mais, nous voulons parler d'impact budgétaire. Je suis un peu inquiet sur ce chapitre-là. Voilà pour le fonctionnement.
Sur l'investissement, j'irai un peu plus vite. Nous sommes évidemment satisfaits. Je vous l'ai déjà dit au DOB, que vous poursuiviez la politique que nous avions initiée de l'entretien des bâtiments publics, sur le gymnase, sur les écoles évidemment, sur le projet du parc Maurens, le projet du 6ème groupe scolaire, tout ça est évidemment important. Un point d'inquiétude cependant, vous le savez, je vous l'ai déjà dit, c'est sur le 1,6 M€ que vous consacrez à Loubayssens. Certes, c'est une bonne stratégie que de prévoir une somme sachant que, vous ferez des travaux. Mais, on est quand même encore inquiets par la nature de ces travaux. En espérant qu'on ne sera pas au-dessus de ce budget-là. Parce que c'est compliqué de toujours budgétiser une somme et un projet quand, on ne connaît pas le contenu du projet.
Sur les recettes d'investissement, là aussi une inquiétude. Vous indiquez, et c'est tout à fait normal puisque c'est le cheminement habituel par rapport à l'emprunt d'équilibre ; puisque, comme la particularité de la ville de Cugnaux, comme un certain nombre d'autres communes mais, ce n'est pas le cas le plus courant, est de voter le budget en fin d'année comme nous le faisons ici. Nous n'avons pas encore les résultats consolidés de l'année en cours, N-1 puisqu'on vote le budget 2021. Et par conséquent, vous ne pouvez pas intégrer les reports positifs de l'année dernière sur le budget actuel. Donc, on place un emprunt d'équilibre et vous expliquez, pour nous rassurer, qu'il sera intégralement couvert par le report. Heureusement qu'il sera couvert par le report , mais, ce ne sera malheureusement pas suffisant. En tout cas, c'est très inquiétant. Pour rappel, le dernier compte administratif qui est connu, c'est le compte 2019, notre dernière année d'exercice en année pleine qui faisait apparaître un excédent de 6,5 M€. On verra l'impact qu'a eu 2020 là-dedans parce que le résultat 2020 ne sera certainement pas de 6,5 M€. Mais, quand bien même il serait de 6,5 M€, la moitié va être consacrée à couvrir les dépenses d'investissement de l'année 2021. Ça veut dire que si on considère, c'est notre point de vue, que j'ai partagé avec M. SANCHEZ, que notre gestion financière était saine, la moitié du résultat de cette gestion financière va être absorbée par 2021. Là encore, pour les années à venir, nous sommes très inquiets, parce que tant que les planètes s'alignent, ça ira très bien. Je vous le souhaite et je nous le souhaite, puisqu'on parle là de la vie de notre ville. Si, par contre, les périodes sont un peu moins bien alignées, on aura des grosses désillusions au niveau du budget. Et donc, parce qu'à la limite vous me direz, une ligne budgétaire, c'est une ligne budgétaire. Mais ça traduit une politique et, vous serez empêchés dans un certain nombre de volontés que vous avez affichées.
Sur le FCTVA, le dernier point d'alerte, le fonds de compensation de la TVA, vous savez, quand une commune investit, elle récupère la TVA. À priori on a déjà échangé là-dessus. Ce n'était pas au projet de loi de finances 2021. Mais, à voir l'idée de l'État était quand même d'arrêter la réversion de la FCTVA pour compenser auprès des départements la perte de la taxe foncière qui revient aux communes. C'est un cheminement un peu particulier. Pour les gens qui nous écoutent, c'est très clair. L'État n'est jamais perdant dans l'histoire donc, d'une manière ou d'une autre, ils trouveront un moyen de compenser. Il donne, du département aux communes qui, reversent au

département. Seulement là, il manque une case. C'est qui qui va reverser à l'État ? C'est la même chose et c'est la même logique, le jour où les planètes ne sont plus alignées et le jour où l'État décide que la FCTVA n'est plus reversée aux communes, nous serons dans une situation dramatique.
Je préfère être l'oiseau de mauvaise augure et me tromper. On se reverra au moment du compte administratif 2021 et les années suivantes, et je vous dirai tant mieux, très bien, si tout c'est bien passé, mais, nous ne partageons pas le fait que votre budget soit prudentiel et raisonné. Il est, nous le pensons, très optimiste et vous comprendrez que dans ces conditions-là, nous voterons contre ce budget. Je vous remercie.

M. ARTERO : Mme BURTIN, qui a levé la main.

Mme BURTIN : Merci M. le Maire. Je ne vais pas tout reprendre. Nous partageons une partie des inquiétudes de nos collègues. En effet, dans l'analyse de ce budget primitif, ce budget d'une commune qui n'est rien d'autre que la traduction en chiffres de vos choix politiques, on sait qu'il faut être prudent mais, un budget donne aussi une vision et une ambition politique. Alors, vous avez parlé de prudence, on sait que cette crise sanitaire qui continue, complexifie en effet la projection pour nos finances à venir. Le budget de notre commune va subir des conséquences liées à cette situation qui est inédite et exceptionnelle, causée par la pandémie de la COVID-19. Il faut s'attendre à ce que la réalité soit beaucoup plus difficile que ce qui est présenté aujourd'hui.
Nous semble-t-il, les recettes seront moindres et les dépenses seront plus importantes. On attendait en fait de cette majorité que vous preniez plus d'initiatives et d'anticipation par rapport à ce contexte. Ce vote de budget, sans connaissance des restes à réaliser pour l'exercice 2020, ne nous laisse que peu de place pour l'analyse des besoins de 2021, l'analyse rétrospective du mandat précédent, l'analyse prospective qui met en œuvre votre politique, l'analyse de l'évolution de la masse des dépenses du personnel qui nous inquiètent également et qui, représentent aujourd'hui déjà 64,38 % de nos dépenses de fonctionnement. L'évolution de la dette de Cugnaux en fonction de vos choix politiques programmés. Le contexte, l'enveloppe, puisque vous aviez marqué une enveloppe de 60 000 € pour faire face au contexte de la crise sociale et sanitaire paraît peu importante. Alors, je ne sais pas sur quels critères vous vous êtes basés pour arrêter ce montant-là. Est-ce que vous avez fait par rapport à 2020 pour accompagner l'économie sur notre commune ? L'économie cugnalaise, les TPE, les commerçants qui sont en grande difficulté aujourd'hui, puisque plusieurs d'entre eux vont quitter la commune et s'installer sur des communes limitrophes, nous en avons été informés, ils iront donc sur PORTET, puisqu'ils n'arrivent plus à suivre sur Cugnaux. Des entreprises qui sont installées depuis longtemps et qui sont cugnalaises de génération en génération. Donc, qu'y a-t-il de prévu dans le budget ? Ça n'apparaît pas énormément, pour accompagner cette économie locale, autant des TPE que des commerçants, également une question des chiffres qui n'apparaissent pas, par rapport à des engagements que vous aviez pris sur le parc de Maurens, puisqu'il y avait une provision normalement pour l'achat de ce parc qui n'apparaît pas dans le budget, et également par rapport au droit de préemption pour la parcelle du parc du manoir. Le Petit Bois qui est contiguë où à première vue, la mairie devait préempter sur ce terrain-là, et cela n'apparaît pas au budget. Donc, nous nous interrogeons par rapport à cela. Donc, un budget qui ne paraît pas très sécurisé, nous partageons cette analyse et nous ne voterons pas le budget 2021. Merci.

ARTERO : Mme ROURE,

Mme ROURE : J'avais juste une petite question par rapport aux travaux de rénovation qui sont prévus. Je n'ai pas entendu parler du rugby. Est-ce que c'est différé ou est-ce que vous y avez déjà pensé ? Des gros travaux de rénovation sur le complexe rugbystique.

M. ARTERO : Sur 2021, nous allons faire une étude parce qu'il y a plusieurs tranches au niveau de Raymond Gasc. Il y a donc une étude qui va être lancée de façon à voir quel chantier, quelles tranches nous allons mettre en œuvre et nous allons démarrer à partir de 2021-2022. Nous allons

démarrer tranche par tranche. Nous ne ferons sans doute pas tout la même année mais, à la fin de notre mandat, Raymond Gasc sera rénové.

Mme ROURE : Parce que c'est une structure qui a vraiment besoin d'énormément de travaux. Il y a eu énormément d'incivilités l'année dernière. Tout a été cassé, fracturé au moins 3 fois sur cette période de Noël, et vraiment, c'est un gros besoin. Donc, nous aimerions que vous pensiez à nos rugbymen aussi. On leur avait fait des promesses.

M. ARTERO : Écoutez, sachez que je ne sais pas quelle promesse vous aviez faite mais, nous, on n'a peut-être pas fait la promesse directement à l'équipe de rugby. Mais, au niveau du mandat, Raymond Gasc sera rénové. En plus, si on peut être confrontés au fil du temps à des incivilités, voire plus sur le site, ça peut peut-être vouloir dire qu'il va falloir prendre des mesures de façon à ce que ces incivilités ne deviennent pas récurrentes tous les ans. Ça peut compliquer la situation.

Mme ROURE : Je vous remercie.

Mme LYORET : Juste pour compléter très rapidement, les installations du rugby ne sont pas utilisées seulement par le rugby. La volonté depuis quelques années, c'était de faire qu'il y ait une mutualisation et notamment de les prêter. Et donc, il n'y a pas que le rugby qui les utilise. Du coup, c'est vrai que pour les incivilités, c'est peut-être difficile à gérer, mais ça ne touche aussi d'autres associations. Le but est de justement faire qu'il y ait moins de coût en partageant installations. . Donc, ce n'est pas que pour le rugby. C'est pour ça que nous nous permettons d'insister sur cette rénovation qui est vraiment pour le coup urgente quand on voit comment c'est dedans. Et même, c'est dangereux pour les enfants. Je tenais à le compléter. Merci.

M. ARTERO : Mme BURTIN ?

Mme BURTIN : J'aurais bien aimé avoir mes réponses par rapport à la préemption et l'achat du terrain de Maurens. Savoir si ça se faisait ou pas. Comme je ne l'ai pas vu apparaître au budget, on s'interrogeait.

M. GOUDAL : En ce qui concerne la préemption, vous savez bien que c'est l'EPFL qui porte. Et donc, ce n'est pas au budget puisque l'EPFL peut le porter de nombreuses années.

Mme BURTIN : Et l'achat du parc de Maurens du coup ?

M. GOUDAL : Pour l'instant, ce n'est pas du tout acté.

M. ARTERO : S'il n'y a plus de question, on va passer à la délibération suivante…
On va procéder au vote.
Qui s'abstient ? Qui votre contre ? Qui vote pour ? … Merci.

M. ANDREU-SEIGNE : M. le Maire une question, Mme HANDSCHUTTER a t-elle donné procuration ?

M. FAGET : Oui à moi.

M. ANDREU-SEIGNE : Ah pardon, on a pas entendu son nom… Je vous remercie

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE le Budget Primitif 2021 par un vote exprimé chapitre par chapitre tant en section fonctionnement qu'en section d'investissement.**

Votants : 32

POUR : 23

CONTRE : 9 (M. AUJOULAT , Mme ROURE, Mme LYORET, M. ANDREU-SEIGNE, M. CHANTELOT procuration à Mme BURTIN, Mme EL BAHLAOUI, M. BESNEHARD, Mme BURTIN, M. BAR)

ABSTENTION : 0

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

2) Admissions en non-valeurs

Service : Finances

Rapporteur : M. Bernard ARTERO

- VU le budget de la commune de Cugnaux pour l'exercice 2020,
- VU l'état des produits irrécouvrables sur ce budget, dressé et certifié par le Comptable du Trésor qui en demande l'admission en non-valeur, et par suite, la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites,
- VU également les pièces à l'appui,
- CONSIDÉRANT que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement ; que le Comptable du Trésor justifie conformément aux causes et observations consignées dans ledit état de poursuites sans résultat et de l'impossibilité d'en exercer le recouvrement.

Il rappelle par ailleurs que le seuil de recouvrement des créances pour un comptable public est de 15 € (cf Décret n° 2017-509 du 7 avril 2017 modifiant l'article D. 1611-1 du code général des collectivités territoriales) et que le seuil des poursuites OTD (Oppositions à Tiers Détenteurs) est de 30 €.

Les sommes proposées en non-valeur par le Comptable portent sur une période allant de 1992 à 2020. Elles concernent le non-recouvrement de facturations diverses (Restauration scolaire, Accueils de Loisir Associés à l'École (ALAE), Accueils de Loisir Sans Hébergement (ALSH) mais également fourrière, Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE), École Municipale des Enseignements Artistiques (EMEA)…).

Pour rappel, cette procédure d'admission en non-valeur correspond à un seul apurement comptable mais elle ne fait pas obstacle à l'exercice de poursuites.
En effet le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune ».

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : Nous allons passer à la délibération suivante qui est toujours relative aux finances et qui traite une admission en non-valeurs pour une somme de 5 922 €. Je ne rentre pas trop dans les détails, une admission en non-valeur, tout le monde sait ce que c'est.
Je propose de passer directement au vote. Vous êtes d'accord ? Donc nous procédons au vote.
Qui s'abstient ? … Qui est contre ? … Qui est pour ? … Merci, unanimité.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADMET en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2020, la somme de 5 922,29 €.**

Votants : 32

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

3) Pertes sur créances éteintes

Service : Finances

Rapporteur : M. Bernard ARTERO

- VU le budget de la commune de Cugnaux pour l'exercice 2020,
- VU l'état des produits irrécouvrables sur ce budget dressé et certifié par le Comptable du Trésor qui admet en pertes sur des créances éteintes, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites,
- VU également les pièces à l'appui,
- CONSIDÉRANT que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement ; que le Comptable du Trésor justifie conformément aux causes et observations consignées dans ledit état de poursuites sans résultat et de l'impossibilité d'en exercer le recouvrement,
- CONSIDÉRANT que le compte 65 42 «Créances éteintes» enregistre les pertes sur les créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations,

ANNÉES	MONTANT
2011	336,72€
2019	25,00 €
2020	60,00€

TOTAL	**421,72 €**

Il est précisé que ces créances sont pour la plupart consécutives à la prise en charge de dossiers par la Banque de France dans le cadre de procédures de rétablissements personnels sans liquidation judiciaire.

Ces créances portent essentiellement sur des factures d'Accueils de Loisir Associés à l'École (ALAE), d'Accueils de Loisir Sans Hébergement (ALSH), restauration scolaire et Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE).

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : La délibération suivante est de même nature, elle concerne la perte de créance éteinte pour une valeur de 421,72 € donc je passe directement au vote de cette délibération.
Qui s'abstient ? … Qui est contre ? … Qui est pour ? … Merci, unanimité.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADMET les créances éteintes sur le budget de l'exercice 2020, la somme de 421,72 €.**

Votants : 32

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

II - MARCHES PUBLICS

1) Constitution d'un groupement de commandes relatif aux assurances – Approbation de la convention

Service : Marchés Publics

Rapporteur : M. Serge SOCA

La Ville de Cugnaux et son Centre Communal d'Action Sociale (comprenant la Résidence Loubayssens ainsi que le Service d'Assistance et d'Aide à Domicile) ont décidé d'un commun

accord de procéder ensemble à la conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation des marchés publics d'assurances.

En application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique, un groupement de commandes sera créé. Ce groupement de commandes permettra d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations. Il permettra aussi de doter les collectivités d'un outil commun en vue de retenir les titulaires desdits marchés.

Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes seront définies par une convention signée entre les deux parties (ville de Cugnaux et son CCAS). Cette convention désigne la ville de Cugnaux comme coordonnateur.
Le coordonnateur a en charge la passation, la signature et la notification des marchés.
La ville de Cugnaux via son service achat/marchés publics va prendre en charge l'exécution des marchés.

La convention est annexée à la présente délibération.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : La délibération suivante concerne la constitution d'un groupement de commandes relatif aux assurances. M. SOCA.

M. SOCA : Nos contrats d'assurance doivent être renouvelés tous les 5 ans et pour notre collectivité, ils arrivent à échéance le 31 décembre 2021. Dans ce cadre de renouvellement la commune et son CCAS dont la Résidence Loubayssens et le Service d'Assistance et d'Aide à Domicile ont décidé de constituer un groupe de commandes. Ce groupe de commandes a pour objet la préparation et la passation des marchés publics d'assurances. Il permettra d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations. La commune de Cugnaux est désignée comme coordonnateur dudit groupement de commandes. La convention entre la ville de Cugnaux et le CCAS se trouve en annexe de cette délibération.
On est amenés à approuver la convention, à désigner la ville de Cugnaux comme coordonnateur et à autoriser M. le Maire à signer la convention.

M. ARTERO : Merci M. SOCA, nous allons passer au vote.
Qui s'abstient ? … Qui vote contre ? … Qui vote pour ? … Merci, unanimité.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention portant création d'un groupement de commandes en vue de conclure les marchés publics d'assurances,**
- **DÉSIGNE la Ville de Cugnaux comme coordonnateur dudit groupement de commandes.**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention, tout acte aux effets ci-dessus et à prendre toutes les mesures d'exécution liées à l'approbation de cette convention.**

Votants : 32

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

III - RESSOURCES HUMAINES

1) Dispositions relatives au recrutement d'agents contractuels.

Direction : Ressources humaines

Rapporteur : M. Serge SOCA

Il y a lieu de créer des emplois qui permettront de répondre au besoin de continuité de service, avec effet au 1er janvier 2021 et couvrant la période de mandature. Pour ainsi, apporter des solutions de fonctionnement aux services.

Conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (ex article 3 alinéa 2 permettant de créer les emplois occasionnels et saisonniers), il est proposé de créer des emplois non permanents de catégorie A, B ou C permettant de faire face à un « accroissement temporaire d'activité » et un « accroissement saisonnier d'activité » pour les grades suivants :

- Filière administrative :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet,
- 2 postes de rédacteurs territoriaux à temps complet,
- 1 poste de rédacteur principal territorial 2e classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoints administratifs territoriaux à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non-complet 17 h 30,

- Filière technique :

- 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet,
- 2 postes de techniciens territoriaux à temps complet,
- 1 poste de technicien territorial principal 2e classe à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet,
- 25 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet,
- 15 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non-complet 10 heures,

- Filière culturelle :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet,

- Filière sociale :

- 2 postes d'éducateurs de jeunes enfants à temps complet,
- 3 postes d'ATSEM principal 2e classe à temps complet,

- Filière médico-sociale :

- 1 poste de puéricultrice de classe normale à temps complet ,
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet,
- 2 postes d'auxiliaires de puériculture à temps complet
- 1 poste de technicien paramédical de classe normale,

- Filière animation :

- 1 poste d'animateur à temps complet
- 2 postes d'adjoints d'animation à temps complet

La rémunération de ces agents sera fixée sur l'indice brut équivalent à un échelon compris entre le 1er et le dernier échelon du grade.

Les présentes dispositions relatives à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 prendront effet à compter du 1er janvier 2021 sur toute la période de la mandature.

Conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 modifiée (ex article 3 alinéa 1 permettant de pourvoir au remplacement d'un fonctionnaire momentanément indisponible), il est proposé de recourir à des emplois contractuels permettant de remplacer temporairement des fonctionnaires ou des agents contractuels affectés sur des emplois permanents.

Les cas de recours à cet article sont étendus à de nouveaux cas :
- le temps partiel
- le congé annuel
- le congé de maladie, de grave ou de longue maladie
- le congé de longue durée
- le congé de maternité ou pour adoption
- le congé parental
- le congé de présence parentale
- le congé de solidarité familiale
- l'accomplissement du service civil ou national, rappel ou maintien sous les drapeaux
- la participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire
- tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : Délibération suivante qui concerne les dispositions relatives au recrutement d'agents contractuels.

M. SOCA : Il est question de créer des emplois non-permanents de catégorie A, B ou C qui permettront de faire face à un accroissement temporaire d'activité, un accroissement saisonnier d'activité ou à des remplacements temporaires de fonctionnaires et qui permettront de répondre aux besoins de continuité des services. La rémunération de ces agents sera fixée sur l'indice brut équivalent à un échelon compris entre le 1er et le dernier échelon du grade. Nous créons donc ainsi un ensemble d'emplois non-permanents pour chaque filière qui couvrira nos besoins sur toute la période de la mandature. Cette décision prendra effet le 1er janvier 2021.

M. ARTERO : Merci M. SOCA.

M. AUJOULAT : M. SOCA, je ne comprends pas trop, il y a effectivement un nombre faramineux de postes, si je comprends ce que vous venez de dire, c'est que vous ouvrez les postes mais vous ne les créez pas ?

M. SOCA : On ne les utilise pas obligatoirement.

M. AUJOULAT : Et dans tout ce fatras qui est annoncé, qu'est-ce qui est véritablement ouvert cette année ?

M. SOCA : Aucun, c'est une réserve.

M. AUJOULAT : Sur tout ce qui est là, vous m'affirmez qu'on n'en consomme aucun ?

M. SOCA : Oui, je vous le confirme.

M. ARTERO : S'il n'y a pas d'autres question, on peut passer au vote.
Qui s'abstient ? Qui votre contre ? Qui vote pour ?… Merci.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE ces propositions.**

Votants : 32

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 9 (M. AUJOULAT , Mme ROURE, Mme LYORET, M. ANDREU-SEIGNE, M. CHANTELOT procuration à Mme BURTIN, Mme EL BAHLAOUI, M. BESNEHARD, Mme BURTIN, M. BAR)

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

2) Modification du tableau des effectifs

Direction : Ressources humaines

Rapporteur : M. Serge SOCA

Il convient, pour faire face aux besoins des services et aux mouvements des agents, de créer et supprimer des postes permettant d'octroyer des conditions pérennes de fonctionnement.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée la création de postes ci-après. Cette création de poste s'inscrit dans la démarche managériale d'organisation de l'ensemble des services de la commune et des besoins manifestés par les exigences de bon fonctionnement du service public.

La création de ces postes permanents s'inscrit dans une démarche de résorption de l'emploi précaire et de pérennisation d'agents contractuels sur des emplois permanents de la collectivité.

- **Pole Éducation:**
  - ✔ Création de trois postes de titulaire à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques
  - ✔ Création de cinq postes de titulaire à temps non complet (28h hebdomadaires) dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : Délibération suivante, toujours M. SOCA, est relative à la modification du tableau des effectifs.

M. SOCA : Il convient, pour faire face aux besoins des services et aux mouvements des agents, de créer et supprimer des postes permettant d'octroyer des conditions pérennes de fonctionnement et de résoudre les problèmes de précarité des emplois. Ces créations s'inscrivent dans la continuité d'une politique RH de résorption de l'emploi précaire, ces postes correspondent aux titularisations contractuelles ayant au moins 8 ans d'ancienneté dans la collectivité. Les postes concernés sont les suivants, à l'éducation :
- création de trois postes de titulaire à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques au niveau entretien et restauration scolaire
- création de cinq postes de titulaire à temps non complet (28 heures hebdomadaires) dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

M. AUJOULAT : Là, nous sommes sur des transformations. Ce sont des postes de non titulaires qui deviennent titulaires. Vous avez chiffré ce que ça allait donner ?

M. SOCA : Bien sûr, ils sont intégrés.

M. AUJOULAT : Vous pouvez nous le donner s'il vous plaît ?

M. SOCA : Je n'ai pas les chiffres devant les yeux mais, je vous les ferai passer.

M. AUJOULAT : Parce que c'est intéressant quand même de savoir.

M. SOCA : On est sur une politique de 5 résorptions par an. Cette année on en fait un peu plus, l'an prochain on en fera moins. On s'est arrêté sur un critère binaire de 8 ans d'ancienneté. C'est difficile de couper au milieu d'une tranche.

M. AUJOULAT : Oui, on le faisait nous aussi. Mais simplement, comme je note quand même qu'il y en a 8, j'aurais voulu savoir ce que cela allait engendrer au niveau augmentation ?

M. SOCA : C'est chiffré.

M. AUJOULAT : Je vous crois que c'est chiffré. C'est toujours intéressant de savoir à combien on s'engage, et je pensais que vous pouviez nous le dire, sur 8 postes, mais vous le ferez passer.

M. SOCA : D'accord.

M. ANDREU SEIGNE : Si on a bien compris, 2021, c'est 8 postes et 2022, c'est 3 postes ?

M. SOCA : 2 ou 3 postes.

Mme BURTIN : Une question sur le pôle éducation. Ça, c'est la pérennisation de postes existants, là, on parle d'animateurs. Je sais qu'actuellement les taux d'encadrement ne sont pas respectés sur tous les centres de loisirs. Est-ce que vous avez prévu de créer des postes supplémentaires en animation pour compléter les équipes et rentrer dans les taux d'encadrement ? Ou est-ce que pour l'instant, vous allez peut-être utiliser le pool dont vous parliez avant, pour compléter les équipes. C'était pour savoir comment vous comptiez rééquilibrer ça ?

M. SOCA : Normalement, on est plutôt sur, pourvoir les postes en faisant monter les gens en interne sur des postes d'encadrement.

Mme BURTIN : Ça j'entends bien. C'est pour ça qu'il y a 8 pérennisations de postes. Mais, pour combler le manque d'animateurs ALAE, est-ce que du coup vous ferez appel à ce pool que vous avez présenté avant ? C'est peut-être Mme DROUILLET qui peut m'éclairer ?

Mme DROUILLET : Oui, nous sommes en recrutement permanent par rapport aux animateurs. Et ce sont des postes qui ont été créés parce qu'il y a des départs. Il y a des ASA et, effectivement, on est en recrutement permanent pour arriver à avoir le taux d'encadrement suffisant.

Mme BURTIN : En fait, c'est lié à des départs, pas tant à l'augmentation des effectifs. C'est un turnover qu'il y a ?

Mme DROUILLET : Oui, malheureusement.

Mme BURTIN : Je vous remercie.

M. ARTERO : S'il n'y a plus de question, on va passer au vote de cette délibération.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?… Merci.

M. SOCA : J'ai peut-être un complément. C'est que, ces postes qui ont été créés, les personnes sont déjà sur des postes contractuels et donc normalement le fait de changer de position ne va pas entraîner une augmentation des coûts.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE cette proposition.**

Votants : 32

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (M. AUJOULAT, Mme ROURE, Mme LYORET, M. ANDREU-SEIGNE, M. BAR)

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

IV - SERVICES TECHNIQUES

1) SDEHG – Travaux de remplacement de lanternes et d'une portée de câble non réparable

Service : Techniques

Rapporteur : M. Patrick JEANBON

Suite à la demande de la commune du 29 juin 2020, le SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Garonne) a réalisé l'étude de l'opération suivante :

> **<u>Remplacement de lanternes et d'une portée de câble non réparables</u>**
> **- Dépose de lanternes vétustes de 70, 100 et 150 watts SHP**
> **- Fourniture et pose de 4 lanternes décoratives résidentielles type Merak SIMON LIGHTING à technologie LED 24W sur mâts existants n°1984 (chemin de Villenouvelle), 319 (rue Paul de Boyer Montégut), 2594 (avenue Georges Pompidou) et 1429 (rue Charles Baudelaire)**
> **- Fourniture et pose de 2 lanternes routières type NATHS à technologie LED 32W sur PBA existants n°22 et 23 (chemin de Payrol)**
> **- Fourniture et pose d'une lanterne routière type NATHS à technologie LED 32W sur mât existant n°278 (avenue des Pyrénées)**
> **- Fourniture et pose de 2 lanternes routières type LUMISTREET à technologie LED 36W sur mâts existants n°2108 et 2109 (rue Aristide Bergès)**
> **- Rénovation de la portée de câble souterrain située entre les points lumineux n°1513 et n°1514 (chemin de la Cassagnère)**
> **- Réalisation d'une tranchée de 35 mètres**
> **- Fourniture et déroulage du câble sur 35 mètres**
> **- RAL 7012**
> **- Abaissement de 50% de 22h à 1h et 70% de 1h à 5h**

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 83 %, soit 437 €/an.

Compte tenu du règlement applicable au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

➢ TVA (récupérée par le SDEHG)	2 149€
➢ Part SDEHG	8 733€
➢ **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**2 763€**
Total	13 645€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : La délibération suivante relative au SDEHG et plus précisément les travaux de remplacement des lanternes et d'une portée de câbles non réparable.

M. JEANBON : Cette délibération concerne des éléments vétustes, lanternes et autres, et notamment une section non réparable de câbles. Aujourd'hui, sur cette délibération, comme on le voit sur chaque fois que le SDEHG participe à pratiquement 70 % du coût des travaux.

M. ANDREU-SEIGNE : M. JEANBON, 2 questions sur l'éclairage, puisqu'on est sur des remplacements de lanternes et de câbles, jusqu'à quand, l'avenue de Toulouse va rester non éclairée ? Les commerçants s'inquiètent, en particulier les clients se plaignent de l'insécurité. Et deuxième point, les cugnalais ont constaté une baisse sur les éclairages de Noël, à quel montant cette économie est-elle évaluée ?

M. JEANBON : Alors, sur le première question concernant l'avenue de Toulouse, vous n'êtes pas sans savoir que le 26 juin a été déclarée au service technique une panne sur ce secteur-là. Le 26 juin, je n'étais pas là, donc, je n'ai pas pu m'en occuper. Ceci dit, la suite des événements a fait que, ça a été déclaré au SDEHG, le 26 juin. Ensuite, CITELUM a envoyé un rapport le 6 juillet au SDEHG. Il y a un câble HS venant de Jean Jaurès jusqu'à la partie qu'il fallait alimenter. La route étant toute neuve, on ne peut pas trouer. Le SDEHG a refait une étude derrière pour pouvoir réalimenter ce secteur mais, en passant sous le porche de la mairie, ce sont donc ces travaux pérennes. Par contre, ils nous ont proposé de faire des travaux alternatifs pour pouvoir alimenter ce secteur avec des poteaux et des buses de béton que l'on aurait posés sur le trottoir, pour un coût de 6 000 €. Nous avons refusé ces travaux-là sur 5 lanternes, puisqu'on s'engageait sur une période très limitée.

M. ANDREU-SEIGNE : La question était jusqu'à quand ?

M. JEANBON : Le SDEHG nous a donné un délai d'un mois à deux mois maximum par rapport à CITELUM qui va faire ces travaux. Ensuite, sur l'éclairage nous en avons fait, alors comme vous avez pu le remarquer, je pense qu'il y a des nouveautés. Est-ce que vous l'avez remarqué ? Il y a 3 secteurs qui sont nouveaux : c'est l'avenue de Plaisance, la rue de la Vimona et la Place de l'Europe, ces 3 éclairages sont nouveaux, ça m'a été transmis.

M. ANDREU-SEIGNE : On s'est peut-être trompés mais sur la place de l'Europe, je pense qu'il n'y a rien. Donc, vous nous avez donné les plus et les quartiers en moins ?

M. JEANBON : Aujourd'hui, les services techniques m'ont assuré qu'on était sur le même schéma que l'année dernière.

M. ANDREU-SEIGNE : Donc, il y a bien des quartiers en moins, puisque vous avez mis des quartiers en plus ?

M. JEANBON : Non, ce que je vous ai cité, ce sont des remplacements. C'est-à-dire des éclairages nouveaux et d'autres qui ont été enlevés. Il y a une rotation des éclairages.

M. ANDREU-SEIGNE : Pour vous, il n'y a pas de baisse d'éclairage de Noël dans la ville ?

M. JEANBON : Si ce n'est les 5 lanternes non alimentées...

M. ANDREU-SEIGNE : Je parle d'éclairage de Noël.

M. JEANBON : Sauf que les éclairages de Noël sont alimentés par de l'éclairage public. Donc, quand il n'y a pas d'éclairage public, il n'y a pas d'éclairage de Noël.

M. ANDREU-SEIGNE : Donc pour vous, le seul problème c'est l'avenue de Toulouse.

M. JEANBON : Aujourd'hui, oui. Mais si vous pouvez me rapporter des endroits précis, on s'engagera à les faire réparer rapidement à ce moment-là.

M. AUJOULAT : Moi je vous donne 2 endroits précis : au Vivier, tout le long du boulevard vous aviez des grandes boules qui n'y sont plus et vous avez aussi le rideau qu'il y avait tout le long de la mairie et qui allait jusqu'à la place. Alors, vous allez me dire qu'un arbre a été coupé mais, on pouvait au moins installer, au moins 1 ou 2 buses ou, des poteaux. Vous savez ce rideau lumineux ?

M. JEANBON : Oui tout à fait, c'est la rue Ponticelli. Il y avait un ciel lumineux. Mais sur la tempête de 2018, l'arbre qui a été arraché, qui servait de support pour les câbles, n'a pas pu être remis.

M. AUJOULAT : Dans ce cas-là, on le branche sur un poteau ou on le met ailleurs. C'est pour ça que vous nous dites que ça n'a pas été réemployé. Donc, ça c'est en moins. Il y a en moins les grosses boules qui, normalement vont peut-être arriver. Et puis, il y avait un 3ème point. Et sur la Place de l'Europe, il y avait un sapin et tout un tas de choses. Et ça n'y est plus.

M. JEANBON : Le sapin y est, il n'est pas énorme mais il y est.

M. AUJOULAT : Il est rikiki parce que moi-même je ne l'ai pas vu.

M. JEANBON : Et pour vous répondre sur la rue du Pré Vicinal, il y avait bien une animation de Noël. Un camion a arraché le câble. Aujourd'hui, c'étaient des câbles qui étaient tenus, les supports étaient sur du domaine privé, une façade privée. Les gens ne veulent plus qu'on troue une autre fois leur façade.

M. ANDREU-SEIGNE : Donc en résumé, il n'y a plus le Vivier, il n'y a plus Lazare Ponticelli, il n'y a plus le Pré Vicinal et il y a la panne sur l'avenue de Toulouse.

M. JEANBON : Absolument.

M. ANDREU-SEIGNE : Donc, il y a bien les 3 quartiers supplémentaires et les 3 quartiers en moins.

M. JEANBON : Sauf que c'est 2018. Je vous rappelle que vous étiez quand même aux commandes, et donc, Lazare Ponticelli, vous ne l'avez pas réparé.

M. ANDREU-SEIGNE : M. JEANBON, elle y était l'an dernier, à l'inauguration de la place. Vous y avez été tous sensibles. Vous avez eu des remontées de gens qui vous ont dit, où sont les éclairages publics pour Noël ? Vous avez eu ces remontées. Ils ne le disent pas qu'à nous. Je dis juste ça.

M. JEANBON : On peut se revoir pour en parler, il n'y a pas de souci.

M. ARTERO : On va passer au vote. Je mets la délibération aux voix.

Qui s'abstient ? Qui vote contre? Qui vote pour ?… Unanimité.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le projet présenté,**

- **DÉCIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à la section de fonctionnement du budget communal.**

Votants : 32

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

2) SDEHG – Travaux de rénovation de l'éclairage du parking parc du Manoir

Service : Techniques

Rapporteur : M. Patrick JEANBON
Suite à la demande de la commune du 24 février 2020, le SDEHG (Syndicat Départemental de l'Énergie de la Haute-Garonne) a réalisé l'étude de l'opération suivante :

<u>Rénovation de l'éclairage du parking parc du Manoir</u> :

- **Depuis la gaine laissée en attente dans le cadre de l'effacement (05AS0482), création d'un réseau souterrain d'éclairage public de 33 mètres en câble U1000RO2V sous fourreau avec câblette de terre.**
- **Dépose de deux ensembles d'éclairage public vétustes équipés d'appareils SHP 100 Watts. PL 3114 et 3115.**
- **Fourniture et pose de 2 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindroconique de 6 mètres de hauteur équipés d'appareil fonctionnel de type NATH à technologie LED 24 Watts.**
- **Fourniture et mise en place de deux étriers de protection.**
- **Ensemble en RAL 7012.**
- **Utilisation de technique douce pour faire le terrassement.**

L'objectif d'éclairement est porté à la classe M6, ce qui correspond à une voie résidentielle dans laquelle la vitesse est estimée à 30 km/h (niveau d'éclairement recherché : 7,5 lux moyen avec une uniformité de 0,4)
Dans un souci d'économie d'énergie, la commune souhaite poursuivre ses efforts dans la baisse des consommations. Ainsi les lanternes seront munies de dispositifs individuels réducteurs de puissance qui permettront de baisser la puissance de 50% de 22h à 1h et 70% de 1h à 5h30.
Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas n°1 de la fiche CEE.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 88 %, soit 119 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

➢ TVA (récupérée par le SDEHG)	1 237€
➢ Part SDEHG	5 027€
➢ **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**1 591€**
Total	7 855€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le projet présenté,**
- **DÉCIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à la section de fonctionnement du budget communal.**

Votants : 32

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

V - JEUNESSE

1) Convention entre la ville de Cugnaux et l'association PRISM pour l'année 2021

Direction : Jeunesse

Rapporteur : Mme Maryse DROUILLET

La ville de Cugnaux s'est engagée depuis plusieurs années dans la mise en œuvre du dispositif Réussite Éducative.
Ce dispositif est issu du Plan de Cohésion Sociale (programmes 15 et 16) de la loi n°2005-32 de programmation du 20 janvier 2005. Et comporte trois grands volets d'actions :

- **des actions individuelles** de prise en charge des jeunes et des familles (parents essentiellement),
- **des actions collectives** destinées aux jeunes et à leur famille permettant de s'appuyer sur la dynamique de groupe sans stigmatiser les publics,
- **des actions auprès des professionnels**, des éducateurs et des co-éducateurs intervenant dans le dispositif.

Trois enjeux stratégiques le définissent sur la commune :

- renforcement et animation du dispositif de veille et de réussite éducative regroupant le réseau de co-éducateurs existant pour prévenir en amont la désocialisation du jeune (déscolarisation, rupture sociale…),
- accompagnement du jeune afin de favoriser son épanouissement dans son milieu familial, socio-éducatif et également lui permettre l'acquisition de l'autonomie,
- appréhension et soutien global de la cellule familiale afin de construire des parcours individualisés cohérents et tournés vers la ville.

Objectifs :

- donner une chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'environnement social, familial et culturel favorable à une réussite,
- accompagner les enfants et les adolescents de 5 à 16 ans, présentant des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Il est convenu de passer une convention avec l'association PRISM pour l'année 2021, autour de 5 volets :

- **volet 1 :** Co-animation de la cellule (animation et coordination de l'équipe pluridisciplinaire) en charge de l'évaluation et l'analyse des situations présentées, en mettant en place un suivi avec bilan et l'évaluation des parcours individuels et des actions collectives,
- **volet 2 :** Mise à disposition d'intervenants auprès des familles à hauteur de 350 heures,
- **volet 3 :** Coordination globale des intervenants et des professionnels partenaires impliqués dans le suivi et/ou la mise en œuvre des parcours de réussite éducative,
- **volet 4 :** Mise en place d'actions collectives en direction des jeunes et des parents,
- **volet 5 :** Appui à pratiques des professionnels de terrain en lien avec le public de la VRE (Veille et Réussite Éducative) et leurs familles.

Afin de mettre en œuvre ces différents volets d'interventions, il est proposé à la ville de Cugnaux d'apporter un soutien financier à l'association PRISM pour un montant global de 42 250 € pour 2021.
Ce montant est inchangé par rapport à celui initialement prévu en 2020, pour un même contenu d'intervention.

Pour rappel, au cours de l'année 2020, un avenant à la convention avec PRISM a été signé afin de consolider les interventions de l'association sur les parcours proposés aux jeunes et à leur famille.

En effet, les capacités d'intervention de la commune ont été bouleversées par un manque d'éducateur spécialisé intervenant habituellement sur le dispositif. Manquement dû au départ du précédent professionnel et à la difficulté de recruter un nouvel éducateur spécialisé.

En sortie du premier confinement, en mai 2020, il s'est avéré important d'être réactif et disponible auprès des familles bénéficiant le dispositif Réussite Éducative.

Aussi, pour répondre à ces besoins, l'association PRISM a mis en œuvre, sur la période du 18 mai au 3 juillet 2020, des interventions complémentaires à celles initialement définies avec un financement supplémentaire de 4 050 €.
Début juillet, une nouvelle éducatrice spécialisée a intégré les services communaux.

Cette convention précise notamment les objectifs de l'action, les conditions financières et la durée de l'action.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : La délibération suivante concerne la jeunesse et elle vous est présentée par Mme DROUILLET.

Mme DROUILLET : Ça concerne la convention entre la ville de Cugnaux et l'association PRISM pour l'année 2021. Dans le cadre du dispositif de réussite éducative, la commune souhaite prolonger pour l'année 2021 son partenariat avec l'association PRISM, cette dernière poursuivra ces interventions moyennant un soutien financier de 42 250 €. La convention concerne 5 volets :

- volet 1 : la co-animation en charge de l'évaluation et l'analyse des situations présentées,
- volet 2 : la mise à disposition d'intervenants auprès des familles à hauteur de 350 heures,
- volet 3 : la coordination globale des intervenants et des professionnels partenaires impliqués dans le suivi et/ou la mise en œuvre des parcours de réussite éducative,
- volet 4 : la mise en place d'actions collectives en direction des jeunes et des parents,
- volet 5 : l'appui à pratiques des professionnels de terrain en lien avec le public de la Veille et Réussite Éducative et leurs familles».

Le budget pour 2021 est de 42 250 €, pour 2020 il y avait eu un supplément de mai à juillet parce que PRISM avait suppléé au manque de recrutement d'un éducateur pour la réussite éducative donc cette année nous avons une éducatrice depuis le mois de juillet 2020 pour le budget, il y a 200 € de plus donc 42 250 € puisque l'éducatrice est toujours parmi nous ce jour.

Mme ROURE : Nous souhaitons juste vous remercier de pérenniser ce dispositif qui est très important. La VRE, moi je le vis au quotidien dans ma profession. C'est vrai qu'il y a une demande de plus en plus importante qui est faite, notamment avec les difficultés qu'on connaît en ce moment. Il y a une équipe dans cette association. Une équipe très compétente, sous la houlette de M. MASSON. et vraiment, merci de continuer ce dispositif. C'était pour vous remercier.

Mme LYORET : Au vu de la situation actuelle, je voulais savoir si éventuellement il était prévu pour 2021 d'augmenter le budget ou, de voir la situation. On constate sur les mois qui se déroulent que, pas mal de jeunes sont en situation difficile du fait de ce que l'on vit en ce moment, et que, sur cette partie due à la COVID-19, si ça ne va pas amener à revoir le budget pour cette opération qui est très bien, qui marche bien, mais qui à notre avis, peut être augmentée ou renforcée. C'est l'avenir de pas mal de nos jeunes.

M. DROUILLET : Nous y avons pensé effectivement mais le comité de pilotage qui devait avoir lieu la semaine dernière, n'a pas eu lieu parce qu'il y avait trop de personnes absentes. On ne sait pas encore comment va se positionner la Métropole. Mais c'était effectivement dans notre projet, de demander... Alors pour cette année 2020, on est à peu près sur le même nombre de prises en charge individuelles que sur 2019. Mais on ne sait pas trop où on va.

Mme LYORET : Il n'y a pas eu d'augmentation ?

Mme DROUILLET : Non, 2 ou 3 suivis, pas beaucoup plus. Mais il y a une diminution des actions collectives.

Mme LYORET : Oui, il y a des choses qui ne sont pas faisables en ce moment.

Mme DROUILLET : Ça s'équilibre.

Mme FAURE : Je peux apporter une précision. On a eu une réunion avec la Métropole aujourd'hui. Nous avons voté le budget prévisionnel pour 2021 et effectivement, l'État et la Métropole envisagent d'augmenter un peu les crédits par rapport aux événements que nous avons connus cette année.

M. ARTERO : Merci pour cette précision, s'il n'y a plus de remarque, nous allons passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE M. Le Maire à signer ladite convention avec l'association PRISM**
- **AUTORISE M. Le Maire à émettre le titre de recette correspondant,**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.**

Votants : 32

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

2) Demande de financement au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Réussite éducative Toulouse Métropole pour l'année 2020

Direction : Jeunesse

Rapporteur : Mme Maryse DROUILLET

Par délibération du 20 novembre 2006, la commune de Cugnaux a approuvé la création du GIP « Réussite Éducative du Grand Toulouse », ainsi que sa convention constitutive.

Afin d'éviter toute rupture par rapport à la gestion des programmes de réussite éducative 2007, il a été convenu lors du Conseil d'administration du GIP RE Grand Toulouse du 7 mars 2008, de confier l'exécution des programmes en 2010 aux 5 communes éligibles concernant les volets territoriaux ainsi qu'au Grand Toulouse, concernant le volet intercommunal.

La commune de Cugnaux a communiqué son volet communal au GIP RE, qui l'a transmis à l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (L'ACSé).
Ce volet communal fixe les objectifs d'action du programme de Réussite Éducative à l'échelle de la commune pour l'année 2020.

Objectifs prioritaires du projet :

- Renforcer et animer le dispositif de veille et de réussite éducative regroupant le réseau de co-éducateurs existant pour prévenir en amont la désocialisation du jeune (déscolarisation, rupture sociale…),

- Accompagner le jeune et sa famille pour favoriser son épanouissement dans son milieu familial, socio-éducatif et lui permettre d'acquérir son autonomie,
- Appréhender et soutenir la globalité de la cellule familiale pour construire des parcours individualisés cohérents tournés vers la ville.

Programme d'actions n°1 :

CELLULE D'ANIMATION ET DE COORDINATION DU DISPOSITIF DE VEILLE ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Objectifs visés :

- Identification et accompagnement d'un public en grande difficulté et encourant des risques de désocialisation, rupture scolaire et sociale,
- Mutualisation des moyens d'intervention, cohérence des parcours et force d'innovation,
- Création de réponses adaptées individuelles et collectives,
- Suivi et évaluation des parcours du jeune et de sa famille.

Programme d'actions n°2 :

PRÉVENTION PRIMAIRE / ACTIONS COLLECTIVES ET FORMATION DES ACTEURS

Objectifs visés :

- Construction d'une politique de prévention sur le territoire cugnalais : ajustement des priorités, qualification des problèmes et configuration des moyens de prévention,
- Déploiement d'ateliers de sensibilisation, de découvertes, d'expression pour favoriser la socialisation et l'insertion sociale et éducative,
- Formation des acteurs de terrain.

Programme d'actions n°3 :

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE ET RENFORCEMENT DES PARCOURS :
- accueil, écoute, orientation des jeunes et de leurs familles.
- médiation sociale, scolaire, éducative, culturelle et sportive.

Objectifs visés :

- Pérennisation et positionnement d'un référent famille jeune identifié par les bénéficiaires du dispositif mais également les partenaires,
- Promotion du repérage et de l'accompagnement,
- Construction de parcours cohérents et efficaces,
- Mise en œuvre de l'ensemble des outils indispensables (bilan-orientation avec un spécialiste, médiation familiale…),
- Accompagnement de proximité.

Ce plan d'action communal de Réussite Éducative est financé à hauteur de 85 537 € par la Commune et de 69 240 € par le GIP Réussite Éducative Toulouse Métropole.

Le GIP RE Toulouse Métropole est en charge de la redistribution des financements de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ex- Commissariat Général à l'Égalité des Territoires - CGET) de Toulouse Métropole. Et depuis cette année, du Conseil départemental.

Notons que le financement global apporté par le GIP Réussite Éducative Toulouse Métropole est, pour 2020, en baisse par rapport à 2019 (financement 2019 : 74 544 €, soit - 5 304 €).

Cette baisse est consécutive à trois facteurs :

- la participation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT, a baissé par rapport à l'année passée soit 700 000 € en 2020 contre 750 000 € en 2019
- la pris en charge de la maintenance du logiciel Full web pour toutes les communes du GIP, Toulouse compris alors que jusqu'à l'année passée, Toulouse l'intégrait dans son budget propre.
- aux modalités mêmes de calcul de la subvention apportée à chaque commune : on rappellera que celle-ci est calculée selon un critère unique, à savoir la part de bénéficiaires d'un parcours individuel de réussite éducative l'année précédente de la commune en comparaison avec le nombre total de parcours métropolitains.

En 2019, ce sont 82 parcours qui ont été réalisés, contre 85 en 2018, pour la commune de Cugnaux.

Aussi, le GIP propose à la Commune de signer une convention faisant état d'une subvention de 69 240 €, pour l'exécution du plan d'action communal de Réussite Éducative.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : La délibération suivante est toujours relative à la jeunesse, c'est la demande de financement au Groupement d'Intérêt Public Réussite éducative Toulouse Métropole pour l'année 2020.

Mme DROUILLET : La commune de Cugnaux est engagée depuis longue date, depuis 2006, dans la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative visant à accompagner des enfants et leur famille encourant des risques de rupture scolaire et sociale. Au niveau communal Cugnaux met en place un plan d'actions qui est transmis à l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances, ce plan d'actions de réussite éducative est financé à hauteur de 85 537 € par la commune et de 69 240 € par le GIP Réussite éducative Toulouse Métropole, il est donc proposé à la commune de signer une convention avec le GIP faisant état d'une subvention de 69 240 € pour l'exécution du plan d'actions communal de réussite éducative.
Je précise que c'est pour le budget 2020 parce qu'il y a du retard.

M. ARTERO : Est-ce qu'il y a des questions ? On va passer au vote.
Qui s'abstient ? … Qui vote contre ? … Qui vote pour ? … Merci, unanimité.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE M. Le Maire à signer ladite convention avec le GIP RE Toulouse Métropole,**
- **AUTORISE M. Le Maire à émettre le titre de recette correspondant,**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.**

Votants : 32

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

VI - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

1) Signature d'une convention entre la commune de Cugnaux et l'Union Groupement d'Achats Publics (UGAP)

Service : Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Rapporteur : Mme Isabelle DOURY

La convention signée avec l'UGAP pour la fourniture de services de la téléphonie fixe UGAP-5 prend fin le 17 janvier 2021.

Convention portant sur les conditions particulières des services de la téléphonie fixe ainsi que les prestations associées et annexes entre la commune de Cugnaux et l'Union Groupements d'Achats Publics (UGAP)

Après étude de la DSI, la nouvelle convention de la téléphonie fixe UGAP-6 proposée par l'UGAP répond aux besoins de la collectivité. Elle permet à la collectivité de commander auprès de l'UGAP des services de téléphonie fixe ainsi que les prestations associées et annexes dans les conditions définies par la présente convention.

Il est précisé que la convention prend effet dès réception, après signature par la commune de Cugnaux et expire en janvier 2024.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : La délibération suivant est relative à la signature d'une convention entre la commune de Cugnaux et l'Union Groupement d'Achats Publics.

Mme DOURY : La délibération porte sur la convention pour les services de téléphonie fixe et prestations associées, la convention signée avec l'UGAP actuellement est l'UAGP 5 et elle prend fin le 17 janvier 2021. La nouvelle convention UGAP 6 prendra effet dès sa signature et expirera en janvier 2024.

M. ARTERO : Des questions ?
Qui s'abstient ? … Qui vote contre ? … Qui vote pour ? … Merci, unanimité.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention avec effet au 17 juin 2020,**
- **APPROUVE comme centrale d'achat l'UGAP,**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout acte aux effets ci-dessus et à prendre toutes les mesures d'exécution liées à l'approbation de cette convention.**

Votants : 32

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

VII - CONTRAT DE VILLE

1) Demande de signature de l'avenant n°1 à la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le Quartier Prioritaire politique de la Ville (QPV) Vivier-Maçon.

Service : Contrat de ville

Rapporteur : M. Agapito SILVEIRA

La Loi de finances 2015 a institué un dispositif d'abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les 1500 quartiers prioritaires de la politique de la Ville jusqu'en 2020.

Cet abattement doit permettre aux bailleurs sociaux de financer, au sein de leurs patrimoines, des actions de renforcement de l'amélioration du cadre de vie en faveur des habitants de ces quartiers prioritaires.

Un cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB par les bailleurs a été signé le 29 avril 2015 entre l'État, l'Union Sociale pour l'Habitat et trois associations représentatives des collectivités du bloc local (France urbaine, l'Assemblée des Communautés de France et Ville et Banlieue).
Ce cadre s'appuie sur une grille d'axes et d'actions qui traduisent les efforts de « sur-investissement » et de « sur-gestion » propres aux QPV. Il prévoit l'élaboration de conventions locales d'utilisation de l'abattement signées par le Préfet, l'intercommunalité, les bailleurs et les communes concernées.
Pour vérifier la cohérence avec les orientations du Contrat de Ville sur chaque quartier QPV, un Comité de Suivi de ces Conventions est réuni annuellement à l'initiative des services de l'État et de la Métropole. Il s'agit de :

- Vérifier que ces interventions sont au moins aussi importantes en quartier prioritaire que sur le reste du parc social des bailleurs concernés,
- Identifier les interventions qui relèvent d'une sur-gestion,
- Envisager des actions spécifiques qui sont adaptées aux caractéristiques du parc social en territoire prioritaire et à la situation de ces quartiers.

La convention a vocation à s'articuler avec les démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP), pilotées par les collectivités et l'État. Ils organisent et coordonnent les interventions pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers, en articulation avec les autres politiques et dispositifs (projet urbain, développement social, sécurité…).

S'agissant du contrat de ville métropolitain, qui concerne 14 quartiers répartis dans 4 communes, les partenaires ont convenu d'établir une convention par ville et par bailleur.
2 bailleurs sociaux sont présents dans le quartier Vivier-Maçon : Patrimoine et Promologis.

L'immeuble de Promologis étant de construction récente, il bénéficie déjà de ce fait, d'une exonération de TFPB. Dès lors, seul Patrimoine est concerné par le dispositif d'abattement.
Ce dernier porte sur un parc de 349 logements et représente un abattement annuel prévisionnel de l'ordre de 85 000 euros.
La convention a pour but d'identifier les efforts supplémentaires d'investissement et de fonctionnement effectués par Patrimoine sur ce parc. D'en évaluer le montant annuel et d'organiser les modalités de suivi et d'évaluation de l'utilisation de ces moyens supplémentaires.

Au demeurant, il apparaît que pour un montant d'abattement de l'ordre de 87 000 euros annuels, les actions de Patrimoine valorisables au titre de l'utilisation de cet abattement se montent à environ 157 000 euros annuels.

La loi de finances pour 2019 a prorogé jusqu'à fin 2022 la durée des contrats de ville et la période d'application de l'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue par l'article 1388 bis du code général des impôts au profit des logements locatifs sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), définis respectivement par les décrets n°2014-1750 et n°2014-1751 du 30 décembre 2014.

Afin que les bailleurs continuent à bénéficier de ce dispositif fiscal, les conventions signées en 2016 doivent être prolongées par avenant.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le quartier Vivier-Maçon.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : La délibération suivante est relative au contrat de ville, demande de signature de l'avenant n° 1 convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le Quartier Prioritaire politique de la Ville (QPV) Vivier-Maçon

M. SILVEIRA : Comme vous l'avez dit, cette convention traite de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La Loi de finances 2015 a institué un dispositif d'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux des 1500 QPV et ce jusqu'à fin 2020. En contrepartie de cet abattement, les bailleurs s'engagent à financer des actions améliorant le cadre de vie de ces quartiers prioritaires. En 2016, une convention locale d'utilisation de l'abattement a été signée par la précédente municipalité, le préfet et la Métropole et Patrimoine qui est le principal bailleur du quartier Vivier-Maçon, cette convention a pour but d'identifier les efforts supplémentaires d'investissement et de fonctionnement effectués

par Patrimoine, d'évaluer leur montant annuel et d'organiser les modalités de suivi et d'évolution de ces moyens et il apparaît que pour un montant d'abattement de l'ordre de 87 000 annuel les actions de Patrimoine valorisable au titre de l'utilisation de cet abattement se monte à environ 157 000€ annuels et sachant que la loi de finances pour 2019 a prorogé jusqu'à fin 2022 la durée des contrats de ville et la période d'application de l'abattement des 30 % il est donc proposé la convention qui a été signée en 2016 afin que le bailleur Patrimoine continue à bénéficier de ce dispositif fiscal, c'est l'objet de cet avenant qui est soumis au Conseil.

M. ARTERO : Merci, y a-t-il des questions ?
Qui s'abstient ? … Qui vote contre ? … Qui vote pour ?

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'utilisation d'abattement de TFPB du bailleur social Patrimoine S.A, au sein du quartier Vivier-Maçon.**

Votants : 32

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

VIII - URBANISME

1) Dénomination de voie – rue Sophie GERMAIN

Service : Urbanisme

Rapporteur : M. Frédéric GOUDAL

La société SNC LNC OCCITANE PROMOTION a réalisé des travaux qui ont entraîné une modification du plan de voirie.

Le projet de construction vise à mettre sur pied 27 logements et 17 villas au croisement de la rue Paul Painlevé et du chemin Michet. Afin de faciliter l'accès à certaines villas, il est nécessaire de créer une rue qui reliera les deux voies (chemin Michet et la rue Painlevée).

Il est proposé à l'assemblée de dénommer cette nouvelle voie :

- ✔ **rue Sophie GERMAIN**, Mathématicienne (1776 - 1831).

La numérotation de la rue ainsi dénommée figure au plan annexé à la présente délibération.

Une ampliation de la présente délibération sera transmise à : M. le Préfet, au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), la Gendarmerie, La Poste et le Centre des Impôts fonciers.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : La délibération suivante concerne l'urbanisme et la dénomination d'une rue.

M. GOUDAL : C'est une nouvelle voirie qui est crée dans le cadre de l'OAP la Glacière, côté Michet et c'est un quartier dans lequel nous avons déjà quelques mathématiciens célèbres et nous vous proposons de dénommer cette voirie Sophie GERMAIN qui était mathématicienne et qui a travaillé sur les nombres premiers et notamment sur le théorème de Fermat

M. ARTERO : Merci M. GOUDAL, des questions ?

M. AUJOULAT : On ne s'opposera pas à ce nom, surtout que je ne connaissais pas. Ça nous permet de découvrir une mathématicienne et de savoir exactement ce sur quoi elle a exercé. Par contre, M. le Maire, M. BAR vous avait écrit pour vous poser un certain nombre de questions et vous aviez répondu à toutes sauf à une. Est-ce que dans le futur vous nommerez une rue Valéry Giscard d'Estaing ?

M. ARTERO : Je n'ai pas répondu parce que je n'en sais rien. Quand une rue va se présenter, on décidera du nom qu'on va lui donner, est-ce que ce sera M. Valéry Giscard d'Estaing ? pourquoi pas ? Je n'ai rien contre. Donc, mais je ne vais pas anticiper le nom qu'on va lui donner.

M. ANDREU - SEIGNE : Il n'y a pas d'opposition de principe ?

M. ARTERO : Aucune opposition de principe.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la dénomination de la nouvelle rue, Sophie GERMAIN.**

Votants : 32

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

IX - CULTURE

1) Modification de la facturation des prestations EMEA

Service : Culture

Rapporteur : M. Rémi FAGET

Il est proposé de revoir la facturation des prestations liées à l'École Municipale d'Enseignement Artistique (EMEA).

A ce jour, la délibération n° 48 du 10 mai 2019 dont les effets ont été prolongés par la délibération n° 051 du 4 juin 2020 et aménagé par la délibération n°111 du 23 septembre 2020 dispose, qu'au cours de l'année scolaire (septembre à juin) :

- « TARIFS ANNUELS (droits d'inscription et tarif des cours) seront payables en 3 fois : OCTOBRE : droits + 1/3 montant cours, JANVIER : 1/3 montant cours, MARS : Solde ».

Afin de faire face à la situation engendrée par la crise sanitaire, il est proposé :

1) de revoir le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2019-2020 par une réduction de 10 % au bénéfice des élèves. Cette réduction sera appliquée soit sur la facturation du premier trimestre 2020-2021, soit directement remboursée aux élèves qui ne souhaiteraient pas se réinscrire pour 2020-2021.

2) de revoir pour l'année scolaire 2020-2021, le calendrier de facturation et d'accorder un mois de gratuité sur la facturation du premier trimestre soit 10 % du montant de l'adhésion annuelle :

- TARIFS ANNUELS (droits d'inscription et tarif des cours) seront payables en 3 fois :
  - **FÉVRIER :** droits + 1/3 du montant des cours, déduction faite d'un mois de cotisation au titre de la mise en place et de l'essai du télé-enseignement,
  - **MARS :** 1/3 du montant des cours, que le service soit délivré en présentiel ou en distanciel,
  - **MAI :** le solde. Que le service soit délivré en présentiel ou en distanciel.

Au regard du contexte sanitaire qui rend instable la régularité des cours, il est proposé d'assouplir le règlement intérieur du conservatoire - EMEA pour l'année scolaire 2020-2021. Les usagers auront la possibilité de se désinscrire entre deux trimestres si le service ne correspond pas à leur attente.
Tout trimestre commencé reste dû dans son intégralité.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : La prochaine délibération concerne la culture et la modification de la facturation des prestations EMEA.

M. FAGET : Il est proposé à l'assemblée de revoir la facturation des prestations liées anciennement l'EMEA donc le conservatoire. Pour faire court, on propose de passer à une facturation en février, mars et mai au lieu de, nous l'avions déjà précédemment modifié, octobre,

janvier et mars de façon à intégrer déjà l'effet COVID le fait qu'on ait déjà fait un retour de 10% à ceux qui se réinscrivait pour 2020/2021 par rapport aux cours manqués à cause du 1er confinement et à comme il y a un 2ème confinement ça ne vous a pas échappé on a proposé de faire 10% supplémentaires donc on ne fait que décaler la facturation en février, mars et mai.

M. ARTERO : Merci M. FAGET. Des questions ?

M. BAR : C'est amené à être pérennisé ce système de facturation ou c'est exceptionnel en 2021 dans votre esprit ?

M. FAGET : La facturation trimestrielle c'est-à-dire d'avoir une facturation comme nous l'avions prévu au départ octobre, janvier et mars sera pérennisée sur tout le mandat et plus si les équipes suivantes considèrent qu'il faut faire comme ça, par contre le fait de décaler en février, mars et mai, c'est exceptionnel, dû au 2ème confinement.

M. ARTERO : S'il n'y a plus de question, on va passer au vote de cette délibération.
Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?… Merci, unanimité.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **MODIFIE la facturation des prestations de l'EMEA,**
- **AUTORISE le régisseur des recettes à mettre en place ce calendrier et cette facturation**

Votants : 32

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

X - ADMINISTRATION

1) Adhésion de la commune de Cugnaux à l'association « Rallumons l'étoile ! »

Service : Administration générale

Rapporteur : M. Thomas KARMANN

Les déplacements sur l'agglomération toulousaine s'avèrent année après année toujours plus difficiles compte tenu de la croissance démographique, de l'étalement urbain et par conséquent, de l'augmentation des déplacements.

500 000 déplacements supplémentaires sont attendus d'ici 2030.

La multiplication des réseaux routiers et autoroutiers n'a pas permis de résoudre l'engorgement de l'agglomération. 75 % des déplacements en dehors de la commune de Toulouse se font en voiture faute d'alternative crédible.

L'engorgement sur Cugnaux en direction de Toulouse, Tournefeuille et Portet-sur-Garonne pendant les heures de pointe devient intolérable. La construction de nouvelles voiries routières n'y changera rien. L'agglomération toulousaine a besoin d'un autre modèle de mobilité basé sur le transport collectif.

Le réseau ferroviaire de l'agglomération toulousaine est actuellement sous-exploité et malgré la présence de 5 branches permettant d'irriguer le territoire, seule une infime minorité des habitants de la métropole se déplacent en train faute d'une offre attractive.
Il est essentiel que les différentes institutions compétentes (SNCF, Région, Département, Tisséo) parviennent à s'entendre pour développer un réseau intégré de transports collectifs au service des territoires de la métropole toulousaine.

Les Cugnalais disposent de la gare de Portet-Saint-Simon qui se situe à environ 5 km. Depuis cette gare, le centre et l'est de l'agglomération sont accessibles en quelques minutes. Une offre au quart d'heure est possible à court terme de 5 heures du matin à minuit.

Ce projet est en faveur de l'amélioration des conditions de déplacement sur l'agglomération toulousaine. Il va contribuer à la réduction des émissions polluantes liées aux transports.

« Rallumons l'Étoile ! » est une association transpartisane et indépendante qui promeut la création d'un RER toulousain, en s'inscrivant dans une démarche bienveillante, constructive et exigeante vis-à-vis des Institutions.
Depuis 2018, elle a fait émerger un consensus sur la nécessité d'un RER.

Dans l'objectif d'améliorer l'offre de transport public, les actions portées par l'association «Rallumons l'étoile !» sont de nature à faire avancer le débat auprès des différentes collectivités.

La mise en place de la Zone à Faible Émission (ZFE) sur le centre de l'agglomération toulousaine impliquera une difficulté supplémentaire de déplacements pour une partie de la population et un report de trafic de transit routier notamment vers Cugnaux.

La municipalité propose que la commune de Cugnaux adhère et participe activement à l'association « Rallumons L'Étoile ! » afin de conforter ce projet de RER en complément du réseau de transport public déjà existant.

Le coût de cette adhésion pour une commune est de 0,35 € / habitant.
Sois pour Cugnaux, **coût de l'adhésion = 6 290.90 €** (base population INSEE 2017).

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : La délibération concerne l'administration générale et est relative à l'adhésion de la commune de Cugnaux à l'association « Rallumons l'étoile ! ».

M. KARMANN : Cette délibération qui est relative à l'adhésion de la commune de Cugnaux à l'association « Rallumons l'étoile ! » donc cette association transpartisane et indépendante qui promeut la création d'un RER toulousain en s'inscrivant dans une démarche bienveillante, constructive et exigeante vis-à-vis des institutions. Depuis 2018, elle a fait émerger un consensus sur la nécessité d'un RER sur la région toulousaine. La municipalité cugnalaise propose une adhésion et une participation active à cette association afin de conforter ce projet de RER en complément du réseau transport public déjà existant. Le coût de cette adhésion pour notre commune est de 0,35 € par habitant soit au total 6 290,90 € d'après le recensement INSEE 2017 qui a été utilisé.

M. ARTERO : Merci M. KARMANN.

Mme BURTIN : On a pas mal de questions par rapport à cette délibération qui est vraiment sur l'adhésion à cette association et non pas sur la pertinence de développer un RER sur l'agglomération toulousaine qui sont 2 sujets différents. Cette adhésion à cette association nous étonne. En tant qu'institution, que la mairie puisse adhérer à une association qui quelque part défendrait les intérêts de Cugnaux, si j'ai bien compris, parce qu'après je n'ai pas suivi le sujet complètement sur une ligne de Muret-Portet-Toulouse, donc comment s'inscrit Cugnaux dans cette démarche de RER ? 1er point, une adhésion à 35 centimes par habitant, donc un peu plus de 6 000 €, à quoi sert cette adhésion ? A quoi l'association va utiliser l'argent cugnalais ? Nos impôts ? Qui va contrôler l'utilisation de cet argent ? Et au final, quel est l'apport de cette association ? Cela avait été, je sais, échangé en commission. Est-ce que vous vous êtes rapprochés des communes concernées pour travailler ensemble, pour faire pression parce que là, on a l'impression de payer une adhésion à une association qui au final fait le travail qui est déjà payé par nos impôts cugnalais auprès de Tisséo, auprès de Toulouse Métropole. Est-ce que le rôle d'un politique n'est pas ensuite de faire pression ? De travailler dans ce sens-là, je vous dis, on ne parle pas de la nécessité ou pas d'un RER, je parle vraiment de la méthodologie, comment une institution peut arriver à mettre en place des projets, à faire pression avec les autres mairies, je pense que c'est une démarche collective que l'on doit instaurer. Et si Cugnaux s'intègre dans cette démarche, ne peut-elle pas le gérer sans payer près de 7 000 € à une association ? J'ai du mal à comprendre ce fonctionnement et pourquoi on passerait par cette association et à quoi sert cet argent, est-ce que c'est en préparation d'élections à venir ?

M. KARMANN : Plusieurs points, déjà ce n'est une démarche isolée, il y a un certain nombre de communes qui sont adhérentes à cette association, 5 notamment sur le territoire de Toulouse Métropole et 24 si on va au-delà, donc cette adhésion n'est absolument pas portée dans un objectif politique et vous regarderez la couleur politique des communes qui adhèrent à « Rallumons L'Étoile ! », tous les bords politiques sont représentés, l'idée d'adhérer à cette association c'est de continuer le projet qui a été porté pendant la campagne de Cap Citoyen, d'avoir un réseau de transport collectif maillé, alors bien sûr ce projet de RER est aussi un projet qui relèvera de la Métropole et même de la Région mais pour accélérer ce projet, le choix qui a été fait est d'adhérer à une association qui en fait la promotion et qui d'ailleurs va, il me semble que c'est noté dans la présentation, mais si ce n'est pas le cas on pourra en rediscuter avec eux, embaucher des ingénieurs d'études pour commencer à travailler sur ce sujet du RER toulousain et donc avoir des éléments en amont et accélérer encore plus ce projet-là.
Ensuite, sur le sujet du travail avec les communes autour de nous, bien sûr ce projet de RER sera un projet métropolitain et même au-delà et la ligne qui nous concerne sera une ligne qui devra être portée par Muret, par Portet sur Garonne, par Villeneuve Tolosane et c'est un sujet que nous abordons, et M. ARTERO pourra en témoigner, à chaque rencontre avec les villes aux alentours et c'est un sujet qui intéresse aux alentours d'ailleurs puisque M. Thierry SUAUD et Mme Karine TRAVAL-MICHELET en ont parlé au 1er comité syndical de Tisséo et j'en veux pour preuve que le

prochain train inaugural, auquel nous vous invitons à venir participer avec nous sera sur la ligne Montastruc jusqu'à Muret et donc on pourra y assister et prendre le train à partir de la gare de Portet, ensuite la réunion publique sera portée par Muret sur ce sujet-là avec la volonté du maire de s'inscrire dans cette démarche de « Rallumons L'Étoile ! »

M. AUJOULAT : Pour compléter ce qu'a dit Mme BURTIN et pour répondre à M. KARMANN, vous êtes un peu coquin M. KARMANN parce que lorsque je regarde ce que vous nous avez distribué dans le projet de délibération et lorsque nous feuilletons le fort complet dossier que vous avez mis, la 1ère chose que je vois en 2020-2021, c'est campagne élection régionale et c'est clair et net, qui plus est, autour de cette table vous êtes quand même un certain nombre d'équipes à avoir soutenu le projet « Rallumons L'Étoile ! » qui a été soutenu par Archipel à Toulouse et par votre liste sur Cugnaux donc ne venez pas nous dire, M. KARMANN, que ce n'est pas politique, une chose est claire, tout le monde, en tout cas notre équipe, nous sommes pour les trains cadencés, on n'a pas attendu « Rallumons L'Étoile ! » pour voir ce qu'on pouvait faire au niveau du trafic des trains, direction Muret, direction Toulouse, ça, nous sommes pour, par contre effectivement mettre plus de 6 000 € dans une association, que vous le vouliez ou non, est quand même une association politique orientée et où c'est indiqué en plus, campagne élection régionale, permettez-moi quand même d'avoir un certain nombre de doutes. Je ne sais pas comment vous allez au travail mais vous n'allez peut-être pas dans le même sens que moi. Pendant 6 ans j'allais régulièrement, presque tous les jours à la Métropole, effectivement il faut 1 heure ou 1 heure 15 pour y aller en voiture, grâce à la voie en site propre et au métro je mettais 35 minutes donc ce qui est quand même un effort particulier. J'ai essayé de prendre le train comme un certain nombre ici peut-être, le problème était : si le train passait à l'heure ou s'il n'y en avait pas. Je crois qu'on est surtout sur un problème de la région qui est responsable, vous le savez, de l'organisation et du fonctionnement des trains et lorsque la région mettra le paquet à ce niveau-là, on pourra effectivement fonctionner, alors nous, nous sommes à la fois pour qu'il y ait des trains cadencés, nous sommes pour qu'il y ait une étude plus poussée sur un Linéo dont vous parlez ou d'un bus qui rejoigne Francazal. Vous êtes mal barrés en ce moment parce que déjà vous faites passer le Linéo autre part pour amener les travailleurs à Francazal, mais effectivement nous sommes pour que Francazal soit relié, effectivement, à la gare et alors, ce matin, c'est bien tombé, vous avez fait passer sur Facebook, si je ne me trompe pas est passé, le dernier compte rendu de votre assemblée générale et je l'ai bien lu, j'ai eu le temps de le lire dans le métro et je n'ai pas vu un mot sur le seul problème qui nous intéresse, d'ailleurs vous avez habilement parlé de Montastruc-Muret mais vous n'avez pas parlé de Muret-Toulouse et ça c'est le problème qui nous intéresse et ça n'y est pas, donc déjà il faudrait que nous alignions nos violons et que vous contrôliez peut-être mieux ce qui se passe à l'intérieur de cette association.

M. ARTERO : Quelle est votre question M. AUJOULAT ?

M. AUJOULAT : Écoutez M. ARTERO, ça fait depuis le début que je vous sens nerveux, énervé alors calmons-nous, j'essaie de parler gentiment.

M. ARTERO : Je vous rassure je ne suis pas énervé.

M. AUJOULAT : C'est peut-être le stress mais en tous les cas, il ne faut pas taper sur les gens, les bousculer, moi je vous ai écouté, je ne vous ai pas interrompu donc je souhaite pouvoir terminer ma démonstration et vous dire que nous sommes quand même un peu gênés pour voter pour cette délibération, on va s'abstenir mais vous dire que nous sommes tout à fait, nous, dans l'action en tous les cas de cette volonté et qu'il faut discuter entre Région et Métropole.

M. ANDREU-SEIGNE : J'ai une question puisque notre élu à la mobilité est absent ce soir donc il n'est pas en situation, pouvez-vous nous dire qui sont les membres du Conseil municipal en conflit d'intérêt sur cette délibération.

M. ARTERO : Ça allait venir juste avant le vote, alors ceux qui adhèrent, Mme FAURE, M. GOUDAL, Mme LIMONDIN et M. SANCHEZ.

M. ANDREU-SEIGNE : Et du coup, ceux qui sont porteur de pouvoir, comment ça se passe puisque M. SANCHEZ vous a donné pouvoir et M. LEFEBVRE a donné pouvoir à M. KARMANN ?

M. ARTERO : Ils ne votent pas. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou observations ?

M. ANDREU-SEIGNE : J'ai juste une dernière question puisqu'on a quand même un grand patron qui est commun à côté de chez nous qui est le maire de Portet sur Garonne, conseiller régional, vice-président de Tisséo, vice-président du Muretain Agglo, savez-vous quand est-ce qu'il adopte cette délibération identique ?

M. ARTERO : Non, je ne le sais pas.

M. KARMANN : Mais on ne manquera pas de lui poser la question.

M. ANDREU-SEIGNE : Je vous posais la question parce que j'ai cru comprendre que vous aviez des réunions régulières avec lui, c'est ce que vous avez dit ou alors j'ai mal compris.

M. KARMANN : Je n'ai pas dit qu'on avait des réunions régulières avec le maire de Portet sur ce sujet-là, j'ai dit qu'on avait des réunions avec les villes alentours et qu'on abordait le sujet des transports à l'occasion de ces réunions.

M. ANDREU-SEIGNE : Alors, les villes alentours étant Portet, Villeneuve, Tournefeuille et Plaisance donc on est d'accord que vous n'avez pas eu de discussion avec le maire de Portet, conseiller régional, vice-président de Muretain Agglo et vice-président de Tisséo sur ce sujet ?

M. ARTERO : Pas encore M. ANDREU-SEIGNE.

M. ANDREU-SEIGNE : Vous savez pourquoi je dis ça, on en a parlé en commission, le plus gênant, et vous ne voulez pas le dire, c'est que le Muretain Agglo ne suit pas la démarche et vous le savez puisque que le maire de Muret, président de Muretain Agglo n'a toujours pas répondu, même le manifeste que M. SANCHEZ et Mme BURTIN ont signé pendant la campagne électorale, c'est quand même un fait, c'est 6 000 €, si vous pouvez nous dire quelles sont les associations qui touchent 6 000 € dans Cugnaux, je pense que ce serait intéressant de comparer.

Mme BURTIN : En fait, c'est pour ça que je disais, on vote pour l'adhésion à une association et pas pour la pertinence d'un développement du RER, en effet ça fait subvention déguisée, nous ne nous abstiendrons pas, nous voterons contre, on ne peut pas comme ça adhérer à une association et offrir une subvention de 6 000 € sans contrôle de la part d'une mairie, je partage vraiment les derniers propos de M. ANDREU-SEIGNE.

M. BESNEHARD : Pour compléter les propos de Mme BURTIN, si vous le voulez bien, je me pose la question de votre contribution M. KARMANN quand vous disiez que cette association-là mandatera des ingénieurs pour travailler, il me semble que ce soit à la Région ou auprès des services des transports, ces services-là, ces études-là existent donc je me pose la question du double emploi et donc de la subvention et qui se cache derrière ça.

M. KARMANN : Décidément c'est compliqué, sur cette question-là, en effet il y a des services d'études à la Métropole et il y a des services d'études à la Région, dans les 2 cas c'est vrai, ces services d'études aujourd'hui n'ont pas en priorité le RER donc avoir une étude complémentaire sur le sujet ça me paraît, dans tous les cas, intéressant.

M. BESNEHARD : C'est là où le politique entre en jeu et je suis désolé de vous rappeler à votre position dans la Métropole, c'est aux politiques de faire en sorte que les services travaillent dans cet objectif-là, effectivement vous parlez des contributions et des échanges que vous avez avec les communes voisines, excusez-moi, sur les transports je ne suis pas certain qu'au moment où nous parlons, la commune de Villeneuve-Tolosane soit véritablement dans des bonnes dispositions étant donné qu'ils ont pris 18 mois de retard sur le trajet du Linéo, je pense qu'effectivement sur les transports, ça peut être compliqué.

M. KARMANN : Ce n'est pas moi qui mène les discussions, c'est M. LEFEBVRE qui est en charge des transports et je vous assure que les relations que nous avons avec Villeneuve Tolosane, même s'il y a eu un léger retard sur Linéo, sont très bonnes et que nous continuons à travailler sur l'ensemble des sujets.

M. BESNEHARD : Je vous rassure, nous aussi nous parlons avec Villeneuve Tolosane les échos ne sont pas toujours les mêmes.

M. ARTERO : Je pense qu'on a suffisamment échangé sur ce sujet et que si vous voulez bien, on peut passer au vote.
Qui s'abstient ? … Qui vote contre ? … Qui vote pour ? … Quels sont ceux qui ne peuvent pas voter ?

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'adhésion et la participation de la Commune de Cugnaux à l'association « Rallumons l'Étoile ! »**
- **DIT que la dépense liée à cette adhésion est inscrite au budget 2020**

Votants : 27 (5 ne prennent pas part au vote)

POUR : 18

CONTRE : 4 (M. CHANTELOT procuration à Mme BURTIN, Mme EL BAHLAOUI, M. BESNEHARD, Mme BURTIN)

ABSTENTION : 5 (AUJOULAT, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNE, BAR)

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

XI - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Objet: Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Service: Finances

Rapporteur : M. le Maire

1) Travaux de rénovation technique du gymnase Léo Lagrange – Lot n°2 – Charpente – Étanchéité – Bardage métallique – Bardage bois – Avenant N°3

La Ville de Cugnaux a notifié le 19 mai 2020, le lot n°2 du marché de travaux pour la rénovation technique du gymnase Léo Lagrange à l'entreprise ANTRAS OSSATURE BOIS.

Dans le cadre du marché de travaux, la modification a pour but d'attribuer la mission supplémentaire de la mise en place de la dépose des deux descentes d'Eaux Pluviales (EP) PVC existantes et leurs remplacements par deux descentes d'EP en acier galvanisé rigide d'un diamètre de 168 et d'une longueur de 8m environ .

Cette modification entraîne sur le marché une plus-value de 4 785,00 € HT.

Il est précisé que les prestations, objet de cet avenant, sont nécessaires au bon déroulement de l'ouvrage. Ces dernières ont été notifiées au titulaire du marché par ordre de service, conformément à l'article 14.1 du Cahier des Clauses Générales Administratives applicables aux marchés publics de travaux (CCAG-Travaux).

La présente modification entraîne une incidence financière comme suit :

Montant initial du marché public :

- Montant HT : 299 499,10 €
  - TVA (20%) : 59 899,82 €
- **Montant TTC: 359 398,92 €**

Rappel avenant n°1 :
Le montant de la modification financière est le suivant :

- *Montant HT :* 3 944,00 €
- *TVA (20%) :* 788,80 €
- ***Montant TTC:* 4 732,80 €**

Rappel avenant n°2 :
Le montant de la modification financière est le suivant :

- Montant HT : 3 248.00 €
- *TVA (20%) : 649.60 €*
- **Montant TTC: 3 897.60 €**

Avenant n°3 :
Le montant de la modification financière est le suivant :

- Montant HT : 4 785,00 €
  - TVA (20%) : 957,00 €
- **Montant TTC: 5 742,00 €**

Nouveau montant estimatif du marché public :

- Montant HT : 311 476,10 €
  - TVA (20%) : 62 296,22 €
- **Montant TTC : 373 771,32 €**

Soit une augmentation globale de 3,98 % pour les trois avenants.

Cette modification n°3 du marché public n°2020-0202 est prise dans le respect de l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique.

- :- :- :- :- :- :- :

2) Travaux de rénovation technique du gymnase Léo Lagrange – Lot n°5 – Sols souples - Peinture – Avenant N°1

La Ville de Cugnaux a notifié le 19 mai 2020, le lot n°5 du marché de travaux pour la rénovation technique du gymnase Léo Lagrange à l'entreprise LOURDE.

Dans le cadre du marché de travaux, une modification est nécessaire dans le but d'attribuer une mission supplémentaire. Cette mission consiste à prévoir la pose d'un échafaudage, la préparation de la sous-face du chéneau, le décapage, la mise en peinture comprenant la couche de fond et deux couches de finitions dans une teinte marron (mars 25/25) .

Cette modification entraîne sur le marché une plus-value de 2 522,00 € HT.

Il est précisé que les prestations, objet de cet avenant sont nécessaires au bon déroulement de l'ouvrage. Ces dernières ont été notifiées au titulaire du marché par ordre de service, conformément à l'article 14.1 du Cahier des Clauses Générales Administratives applicables aux marchés publics de travaux (CCAG-Travaux).

Cette modification entraîne une incidence financière comme suit :

Montant initial du marché public :

- Montant HT : 55 057,50 €
  - TVA (20%) : 11 011,40 €
- **Montant TTC : 66 068,90 €**

Le montant de la modification financière :

- Montant HT : 2 522,00 €
  - TVA (20%) : 504,40 €
- **Montant TTC : 3 026,40 €**

Nouveau montant estimé :

- Montant HT : 57 579,00 €
  - TVA (20%) : 11 515,80 €
- **Montant TTC : 69 094,80 €**

Soit une augmentation globale de 4,58 %.

Cette modification n°1 du marché public n°2020-0205 est prise dans le respect de l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique.

- :- :- :- :- :- :- :

3) Acquisition des véhicules utilitaires légers – Attribution

- Une consultation est lancée pour l'acquisition de véhicules utilitaires légers afin d'équiper les services municipaux de la Ville de Cugnaux.
-

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur le profil acheteur de la ville dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet de la ville.

La présente consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 , R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 2 lots, attribués par marchés séparés comme suit :

- Lot n°1 : Acquisition de véhicules utilitaires légers type fourgon tôlé et fourgonnette.
- Lot n°2 : Acquisition de véhicules utilitaires légers type châssis cabine simple à benne basculante arrière.

Le marché est conclu pour une période ferme de 36 mois démarrant à compter de sa notification. Il ne peut pas être reconduit. Les montants hors taxes mentionnés s'entendent pour la durée totale du marché et pour chacun des lots.

Le présent marché est un accord-cadre mono attributaire à bons de commande* sans minimum et avec un maximum en valeur, conformément aux articles R.2162-2, R.2162.4, R.2162-5, R.2162-13, R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Les montants de commandes sont définis comme suit :

N° de lot	Objet du lot	Montants € HT	
		Minimum	Maximum
1	Acquisition de véhicules utilitaires légers type fourgon tôlé et fourgonnette	0	75 000,00
2	Acquisition de véhicules utilitaires légers type châssis cabine simple à benne basculante arrière	0	75 000,00

TOTAL maximum, sur la durée totale du marché : 150 000,00 € HT

Au total, 2 offres ont été déposées.

Une négociation a été menée avec les deux candidats, au regard des critères de jugement des offres qui étaient définis comme suit :

- Prix : 50 %
- Performance technique et fonctionnelle : 40 %
- Qualité du service : 10 %

<u>Informations relatives à l'offre de l'attributaire :</u>

Lot n°1 - Acquisition de véhicules utilitaires légers type fourgon tôlé et fourgonnette.				
Classement	**Entreprise**	**Classement Prix**	**Classement Performance technique et fonctionnelle**	**Classement Qualité du service**
1	SONOMA (Groupe Mounès – Peugeot Roques)	1 sur 1	1 sur 1	1 sur 1

Lot n°2 - Acquisition de véhicules utilitaires légers type châssis cabine simple à benne basculante arrière.				
Classement	**Entreprise**	**Classement Prix**	**Classement Performance technique et fonctionnelle**	**Classement Qualité du service**
1	SONOMA	1 sur 2	1 sur 2	1 sur 2

La Collectivité a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- Pour le lot n°1, l'offre de la société SONOMA (31120 ROQUES),

- Pour le lot n°2, l'offre de la société SONOMA (31120 ROQUES).

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

4) Marché d'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire - Avenants n°2 et n°3

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Ville de Cugnaux a signé le 20 décembre 2019, un marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire avec la société T.P.F (Technique Performance Faisabilité).

Rappel avenant n°1:
Objet : suppression du site « Maison de la fragilité » situé 6 avenue Charles de Gaulle 31270 CUGNAUX.
Montant : *moins-value de 1 184,79 € HT/an*

Deux avenants ont depuis été conclus à savoir :

Avenant n°2
Objet : Mise à jour du BPU (Bordereau de Prix Unitaire) Type : Chaufferie 2 – GS Montel suite au redimensionnement de la production de chauffage (Passage à 2 chaudières de 140 KW à 2 chaudières de 120 KW)
Montant : moins-value de 785,14 € HT (BPU Type Chaufferie 2)

Avenant n°3
Objet : Suspension pendant la durée des travaux de rénovation/construction du gymnase Jean Bouin (Rue du stade à Cugnaux) des prestations d'intéressement, P2 et P3
Montant : moins-value de 2 766,83 € HT.

- :- :- :- :- :- :- :

5) Exploitation et maintenance des installations de climatisation et de ventilation des bâtiments communaux sans fourniture d'énergie

Une consultation a été lancée pour l'exécution des prestations relatives à l'exploitation et la maintenance des installations de climatisation et de ventilation pour l'ensemble des sites.

Il s’agit d’un marché d’exploitation sans fourniture d'énergie.

La consultation a fait l’objet d’une publicité sur le profil acheteur de la ville dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet de la ville.

La présente consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 , R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

Le marché n’est pas alloti.

Le marché est conclu pour une période initiale démarrant à compter de sa notification jusqu’au 31 décembre 2021.

Il est précisé que la notification se fera début décembre 2020 afin de mettre en place ce nouveau marché. Les prestations commenceront à compter du 1er janvier 2021.

Le marché sera renouvelable par reconduction expresse au maximum trois fois pour une période de 12 mois sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois. Le marché prendra fin au 31 décembre 2024.

Les montants de commandes sont définis comme suit :

Périodes	**Maximum en € H.T.**
Période initiale (à compter de la notification)	25 000.00
2ème période	25 000.00
3ème période	25 000.00
4ème période	25 000.00

TOTAL maximum, sur la durée totale du marché : 100 000,00 € HT.

Au total, 6 offres ont été déposées.

Une négociation a été menée avec les trois premiers candidats, au regard des critères de jugement des offres qui étaient définis comme suit :

- Valeur technique : 40 %
- Prix : 60 %

<u>Informations relatives</u>

Classement	**Entreprise**	**Montant du DQE** (en € H.T.)	**Classement Valeur technique**	**Classement Prix**
1	SAS F3M CONSEILS	6 905.00	1 sur 6	1 sur 6

La Collectivité a décidé de retenir l’offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- l'offre de la société SAS F3M CONSEILS (82000 MONTAUBAN) pour un montant de 6 905.00 € HT selon le Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

M. ARTERO : Nous passons à la délibération qui concerne les finances et qui est relative aux décisions prises en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales. Comme j'ai fait la dernière fois, je vais simplement donner les titres des différentes décisions et si vous souhaitez intervenir vous me coupez dans mon élan.
La 1ère qui concerne des travaux de rénovation technique du gymnase Léo Lagrange, le lot n° 2 concernant la charpente, l'étanchéité, le bardage métallique, le bardage bois et qui est l'avenant n° 3, cette modification entraîne sur le marché une plus-value 4 785 €.
La suivante, travaux de rénovation technique du gymnase Léo Lagrange, lot n° 5 pour les sols, la peinture et qui constituent l'avenant n° 1 pour une plus-value de 2 522 €.

La suivante concerne l'acquisition de véhicules légers.

M. ANDREU-SEIGNE : Mme DOURY, une question, quelle est la source énergétique de ces 2 véhicules, essence, diesel, électrique, hybride ? Je pose la question parce que c'est votre 1ère acquisition, vous avez mis 60 000 € pour la transition écologique donc je suppose que ces véhicules sont électriques ?

M. JEANBON : Concernant le véhicule-benne, le 3,5 tonnes, il s'avère qu'il n'y avait pas d'offre électrique.

M. ANDREU-SEIGNE : Mais je croyais que c'étaient des utilitaires légers ?

M. JEANBON : Il y a un 3,5 tonnes, ça fait partie des utilitaires légers, ce ne sont pas des poids-lourds.

M. ANDREU-SEIGNE : Donc le véhicule utilitaire léger fourgon tôlé et fourgonnette et après il y a l'acquisition d'un véhicule type châssis-cabine simple à benne basculante arrière, donc le poids-lourd est en diesel ?

M. JEANBON : Ce n'est pas un poids-lourd, c'est un 3,5 tonnes à benne.

M. ANDREU-SEIGNE : Il est à ?

M. JEANBON : Celui-là sera diesel.

M. ANDREU-SEIGNE : Et l'autre ?

M. JEANBON : L'autre sera certainement, on avait vu si on pouvait opter sur du GPL ou autre, pour le GPL il n'y a pas, pas de borne GPL à côté, électrique certainement.

M. ANDREU-SEIGNE : On est d'accord que vous avez acquis un diesel et un essence.

M. JEANBON : Sauf que l'autre il n'y avait pas d'offre

M. ANDREU-SEIGNE : Excusez-nous, il y a les déclarations et il y a les actes, je crois que le diesel doit être interdit en France dans moins de 10 ans sauf pour certains en 2024.

M. JEANBON : Le camion aura déjà disparu.

M. ANDREU-SEIGNE : Dans 4 ans ?

M. JEANBON : Non, dans 10 ans.

M. ARTERO : La décision suivante est relative au marché d'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire et elle concerne les avenants 2 et 3 pour un montant de 1 184 €.
La n° 5, c'est l'exploitation et maintenance des installations de climatisation et de ventilation des bâtiments communaux sans fourniture d'énergie.
C'était la dernière décision.
L'ordre du jour étant épuisé, nous pouvons passer aux éventuelles questions orales.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :

X - QUESTIONS ORALES

M. ANDREU-SEIGNE : M. le Maire, sauf erreur de ma part, vous avez dû recevoir 2 questions orales, ce sont celles-là que vous voulez aborder ?

M. ARTERO : Oui, à moins qu'il y en ait d'autres mais ce sont bien celles-là.

M. ANDREU-SEIGNE : Donc je peux les présenter ?

M. ARTERO : Allez-y, je vous en prie.

M. ANDREU-SEIGNE : M. le Maire, conformément à l'article 33 de notre règlement, notre question orale porte sur une demande d'informations relatives aux mobilités. Vous avez informé via les réseaux sociaux et communiqué de presse de la maire de Cugnaux la population : « mobilité Linéo 11, le projet évolue pour mieux desservir la ville, la ville de Cugnaux, Toulouse Métropole et Tisséo ont acté le 30 novembre 2020 le futur tracé du Linéo 11. 2 500 habitants de plus desservis à partir de 2022 », M. Stéphane LEFEBVRE, conseiller municipal délégué à la mobilité a écrit sur le Facebook de la mairie en réponse à un commentaire « la date de mi-2021 n'était plus tenable de toute façon à cause du COVID. Mais en effet, le nouveau tracé entraîne un retard supplémentaire en raison d'aménagements rue du Pré Vicinal, il a été préférable pour la municipalité d'assumer ce délai de quelques mois que de confirmer un tracé choisi en 2018 et inadapté aux besoins de la ville. Les compléments d'études demandés en septembre sont très clairs quant aux impacts socio-économiques de ce nouveau tracé, + 2 500 personnes, + 500 emplois desservis en 2030 par rapport à l'ancien tracé. En cas de maintien de l'ancien tracé, les quartiers les plus peuplés de la ville auraient subi une dégradation de la desserte de bus, c'est inacceptable le transport public est et sera au cœur de la politique mobilité de la commune durant le mandat. » Tisséo collectivité

n'ayant pas délibéré sur un nouveau tracé et les chiffres variant entre la communication de la mairie et l'élu en charge du dossier.
Pourriez-vous présenter lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2020 l'étude de Tisséo conduisant à cette communication et nous donner la décision de Toulouse Métropole et Tisséo du 30 novembre 2020 actant le futur tracé ?
Le sujet étant stratégique pour notre commune, le groupe Cugnaux Ensemble demande comme le prévoit notre règlement, un débat suite à votre réponse.

M. KARMANN : Je vais vous répondre sur les chiffres pour clarifier, en effet il y a eu un résumé qui a été fait pour la communication de la mairie qui a été ensuite détaillé par M. LEFEBVRE et il y a quelque chose qui peut paraître confus. Les chiffres exacts sont ceux qui sont donnés par M. LEFEBVRE c'est-à-dire que ce nouveau tracé, par rapport à l'ancien, concernera 2 500 personnes supplémentaires et 500 emplois supplémentaires à l'horizon 2030. L'horizon 2022 qui est mentionné correspond à la date de mise en service de ce nouveau bus Linéo et pour ce qui est de la partie qui est actée avec Toulouse Métropole et Tisséo, je laisse M. ARTERO, qui a assisté à la réunion, compléter.

M. ARTERO : Merci M. KARMANN, vous dites que le nouveau trajet n'a pas été acté, c'est le terme que vous avez utilisé, moi ce que je peux dire pour avoir participé…

M. ANDREU-SEIGNE : J'ai dit délibéré, vous parlez d'acté, moi je parle de délibéré.

M. ARTERO : D'accord mais ça ne change rien pour moi, en tout cas, étant présent lors du comité de pilotage du 30 novembre dernier chez Tisséo, ces derniers ont présenté l'étude comparative entre les 3 solutions que je rappelle :
- la 1ère solution au niveau des trajets était la solution proposée par l'ancienne équipe, l'ancienne municipalité et qui, pour faire simple, passait devant le collège,
- une 2ème solution a été analysée par Tisséo qui est celle passant par l'avenue de Toulouse et une
- 3ème solution qui est celle, pour faire simple aussi, passant par la rue du Pré Vicinal.
Alors, pour faire court et nous vous proposerons les différents documents qui nous ont été présentés, l'analyse en question faite par Tisséo montre de façon très tangible que la 3ème solution est la plus pertinente, notamment en termes de public concerné donc je ne rentre pas dans les différents éléments de ce qui nous a été présenté, c'est assez long, mais si vous le souhaitez, on vous communiquera le document en question à l'issue de la présentation de cette étude et du document que l'on va vous adresser, il y a eu un tour de table en présence notamment de Tisséo, en la personne de son président M. LATTES, de Villeneuve Tolosane en la personne de son maire M. VAILLANT, de Frouzins en la présence de M. LAFFON et de Toulouse Métropole avec plusieurs participants qui ont eux-mêmes présenté des éléments dans le document que j'évoque. À l'issue de ce tour de table, il a été unanimement décidé de retenir la solution 3 qui est celle, je rappelle, qui passe par le Pré Vicinal, éventuellement j'ai une photo personnelle avec M. LATTES qui a permis de concrétiser cette décision et que l'on peut passer si nécessaire puisque nous l'avons ici. Je continue en disant qu'enfin le 15 décembre, c'est-à-dire hier, s'est tenue la commission territoriale réseaux et services Tisséo secteur Ouest lors de laquelle Tisséo a présenté le Linéo 11 avec notamment un slide qui se trouve à la page 38 et cela je peux aussi vous communiquer la présentation relative à cette commission donc avec ce slide que vous trouverez page 38 qui présente le trajet objet de la solution 3, qui est celle du Pré Vicinal en indiquant, je cite le slide schéma validé par le COPIL du 30 novembre 2020 donc ces différents éléments sont à votre disposition, aussi bien la présentation du 15 décembre que celle du comité de pilotage du 30 novembre à votre demande vous seront bien sûr communiqué dès demain.

M. ANDREU-SEIGNE : Merci, je reprécise la question, la demande était de présenter l'étude qui a conduit à ce que vous avez communiqué le 30 novembre et ce qui est dommage, c'est que vous donnez la page 38, ça aurait été intéressant de voir l'ensemble de l'étude et je comprends pourquoi vous ne voulez pas…

M. ARTERO : Pour que vous compreniez bien, ceci est la page 38, non pas du comité de pilotage, c'est la page 38 de la commission territoriale donc c'est celle qui s'est tenue hier.

M. ANDREU-SEIGNE : Et dans le document, rassurez-vous, on se doutait bien que vous ne présenteriez pas le document en entier.

M. ARTERO : Parce que ce n'est pas l'objet ici mais on va présenter le document, il n'y a aucun souci, il n'est pas secret ce document, d'ailleurs M. ANDREU-SEIGNE vous devez pouvoir vous le procurer sans problème et si c'est le cas, si vous avez le moindre problème, ce document va vous être renvoyé, il n'y a aucun souci là-dessus et d'ailleurs on peut l'envoyer à tous les conseillers municipaux, il est de notre de notoriété publique ce document.

M. ANDREU-SEIGNE : Non M. ARTERO, non je suis désolé, déjà 1er point, vous dites que c'est le projet de l'ancienne municipalité, je suis au regret de vous dire que ce n'est pas le projet de l'ancienne municipalité, c'est le projet de Tisséo délibéré en conseil syndical en 2018, un vote à l'unanimité.

M. ARTERO : C'était simplement pour le positionner dans le temps.

M. ANDREU-SEIGNE : D'accord, si vous voulez mais vous voulez expliquer qu'il y a une alternative entre un projet d'un côté et l'autre de l'autre, non je suis désolé, on parle de choses, il y a un conseil syndical qui a délibéré et il y a un projet à ce jour et un seul qui est acté et ce document que vous transmettez, c'est pour ça que nous vous l'avons demandé parce que nous sommes dans le cadre d'un document préparatoire et donc il n'est pas communicable.

M. ARTERO : Il n'a pas été présenté comme ça.

M. ANDREU-SEIGNE : C'est pour ça que nous vous l'avons demandé, les documents communicables sont les documents qui sont au conseil syndical dans la délibération. Est-ce que je peux juste finir ? Là-dessus, il n'est pas présenté, ce qui est dommage, M. ARTERO et M. KARMANN, c'est qu'un document est très intéressant, c'est en effet l'étude démographique et d'emploi, en donnant la source de l'AUAT qui est de mémoire de 2017. Mais c'est dommage on aurait pu avoir le document et qu'est-ce que dit comment on arrive à ces études, à ces chiffres qui sont en effet extraits du document, vous avez extrait de là, très bien mais ce qui est intéressant, c'est qu'on voit que sur la commune en 2030 en termes d'emplois où il y aura le plus d'emplois à Cugnaux, c'est le site de la mairie c'est-à-dire que dans les carreaux fléchés, il y a plus d'emplois à la mairie que sur Francazal. 1er point.
Vous pourrez regarder le carreau, comment est dessiné Francazal en termes d'emplois, Francazal est considéré comme une zone à moins de 200 emplois dans l'étude.
Ensuite sur la population, idem, le carreau représentant l'urbanisation de l'avenue Léo Lagrange est marqué peu dense, il est un peu dense sauf que vous le savez 400 logements ; (M. l'Adjoint à l'urbanisme me dit qu'il n'y aura pas 400 logements), vous n'avez pas modifié le permis donc il y aura 400 logements et les habitants y afférant, ça c'est un point, c'est dommage. Je comprends, M. AUJOULAT vous l'a déjà dit, ce qui aurait été intéressant et je n'aurais pas eu à parler si on avait eu la présentation, on l'aura en commission, dont acte, au lieu du document vous préférez nous proposer la photo de M. LATTES, peut-être que Tisséo va délibérer différemment mais peut-être pas, attendez je comprends il y a quand même des instances délibératives dans ce pays, certes oui le président a dit ça mais qu'est-ce qu'ont dit les maires de Villeneuve et Frouzins, le délai, et sur le délai, il y a un an de retard et il y a un an de retard pour 2 raisons et là nous contestons que le COVID a bon dos parce qu'à la réunion, il n'a pas été parlé de COVID, les délais c'est 6 mois parce qu'il a fallu refaire des études à votre demande, c'est ce qu'il a été dit et 6 mois de plus par rapport aux travaux du Pré Vicinal. Ce sujet est important, dans cette étude et je finirai là-dessus, dans cette étude il y a une chose qui est quand même extrêmement manquante, avez-vous calculé le temps du Linéo entre le rond-point de la statue et le rond-point Mandela d'un trajet et l'autre, avec les études de circulation afférente. Il n'y a pas cette étude et quand après on dit

aux communes qu'elles n'auront que 30 secondes de décalage, Mesdames, Messieurs, prenez votre voiture, faites le test.
Autre sujet, le centre-ville et je pense que c'était votre projet, nous pensions que c'était votre projet, que les centres-villes étaient faits pour être des centres-villes apaisés, c'est-à-dire des centres-villes où on marche et où on fait du vélo. Mesdames et Messieurs, si vous regardez la carte, la rue, l'église, est un carrefour comme l'était la place Esquirol où passeront 3 bus simultanément vu les cadences des uns et des autres. En l'occurrence le sujet est grave, le sujet est important. Nous avions des raisons et Tisséo les a suivies, disons les choses, pourquoi Tisséo vous suit, vous avez des objectifs, ils en ont d'autres, vous leur faites économiser 900 000 €, c'est un fait et vous le savez, ça vous arrange mais Tisséo vous suit parce il gagne 900 000 € et je pense que vous avez tous suivi l'actualité sur la 3ème ligne, ça sert 900 000 € et ils ne seront pas injectés à Cugnaux et vous le savez puisque la seule chose que Villeneuve Tolosane a gagné, c'est un parking supplémentaire.
Au vu des tous ces sujets, le parking-relais, la modification place de l'Europe, les places de stationnement rue du Pré Vicinal, le plan de circulation de la ville, le temps de trajet, ce sujet et nous vous proposons cela, et j'espère que M. SILVEIRA retiendra notre proposition, de soumettre le sujet à votation citoyenne, je vous remercie.

M. ARTERO : Merci M. ANDREU-SEIGNE, est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme BURTIN : Moi j'avais une question par rapport au plan France Relance, le gouvernement a mis à disposition une enveloppe de 650 000 M€ pour les collectivités territoriales avec du coup un appel à projet autour de tout ce qui était bilan énergétique des bâtiments pour l'isolation, basse consommation donc des communes autour de nous ont répondu, je voulais savoir si Cugnaux s'était positionnée et avait répondu à cet appel à projet.

M. ANDREU-SEIGNE : Pardon M. le Maire mais il y a encore des questions, enfin excusez-moi il y a un ordre du jour, après j'en aurai encore une autre.

M. ARTERO : Vous aurez la parole M. ANDREU-SEIGNE, il n'y a pas de problème.

M. KARMANN : Je ne pense pas avoir retenu l'ensemble de vos questions mais je vais vous répondre sur un certain nombre, je sais que vous les reposerez si nécessaire.
Sur le fait de faire passer un bus au centre-ville, en effet nous souhaitons un centre-ville apaisé, nous souhaitons avoir un centre-ville qui soit le plus adapté possible aux piétons, nous souhaitons aussi avoir un centre-ville dont l'économie est florissante, pour avoir un centre-ville adapté aux piétons et qui fait vivre les commerces, il faut ramener les piétons en centre-ville, c'est de cette manière-là qu'on a réfléchi le maillage des bus et c'est aussi pour cela que l'idée de faire passer le Linéo sur le Pré Vicinal est intéressant pour notre avis. Après, le tracé qui a été choisi n'est pas le tracé que nous avions en tête avant les études, ce tracé vient de l'expertise qui nous est proposée par Tisséo, alors nous nous appuyons sur l'expertise de Tisséo et quand on nous dit qu'il y a 2 500 personnes de plus qui sont concernées et 500 emplois de plus qui sont concernés, oui on part sur ce type de projet et je suis d'accord avec vous, une votation citoyenne sur ce projet aurait été très intéressante mais vous l'avez dit, à cause du COVID et à cause du changement de tracé il y a déjà du retard, alors je pense que ça va être très difficile d'aller expliquer à Tisséo et aux autres communes qu'on va rajouter une autre consultation qui va prendre un certain temps pour encore retarder ce projet et après peut-être que selon vous la votation citoyenne peut justifier un retard supplémentaire sur le projet, ça peut tout à fait être discuté.

M. ANDREU-SEIGNE : Juste, il n'y a pas de retard, il y a un tracé, votre action le fait retarder, tout est délibéré, tous est lançable, les travaux ont même déjà commencé sur le tracé du Linéo et ce sont 3 bus qui passent en centre-ville, au bout d'un moment, vous le savez, et c'est le plan circulation et ce sera intéressant avec M. LEFEBVRE d'en discuter, la rue du Pré Vicinal, elle ne peut pas accueillir des trottoirs de 2 mètres, une piste cyclable, des stationnements et des bus à haut niveau de service. Donc, on le dit, pourquoi, ce n'est pas qu'on voulait priver le Vivier ou la

Françoy qui avait déjà des bus contrairement aux autres sites puisque, je vous invite tous à regarder la carte, les 3 arrêts de l'Agora qui disparaissent, ce n'est pas qu'on voulait ça, c'est que c'est l'équilibre entre la durée du trajet, le fait d'être coincé dans les embouteillages et combien de fois, vous aurez à entendre et vous porterez ce discours à la Métropole pour dire, M. le Président de la Métropole ne mettez pas les Linéo dans les embouteillages, faites des TCSP, des transports en commun en site propre, faites des zones où on peut aller, quel était le meilleur axe que le boulevard Léon Lagrange, c'était pour ça. Et ce qui est dommage, je vous dis juste, je regardais, je l'entends, vous aviez fait cette promesse par rapport à la Françoy, dites-leur aussi, si ce n'est déjà fait M. l'Adjoint à l'urbanisme que vous avez déjà acté la modification du PLUi-H sur le corridor puisque c'est une obligation, puisque le PLUi-H le long du boulevard Léo Lagrange a été modifié en densité adaptée à un Linéo, donc il va être retiré et vous demandez la modification de ça. Et enfin, j'ai une dernière question pour M. JEANBON, comment va se collecter le passage du Linéo mis en service septembre 2022, je vous le dis, vous ne le verrez que fin 2023 et pas parce qu'il y aura une votation citoyenne et les travaux de plus de 1 an et demi du grand collecteur d'eau et assainissement qui va faire plus d'un an et demi de travaux en plein milieu sur tout le tracé du Linéo.

M. JEANBON : Juste pour vous répondre, notamment aux réunions où nous avons participé avec M. ARTERO et M. GOUDAL, Tisséo est bien sensible à ce problème-là de travaux mais malgré tout continuera à œuvrer dans ce sens donc ça a été pris en compte.

M. ANDREU-SEIGNE : La 2ème question orale que nous avons déposée, conformément à l'article 33 de notre règlement, notre question orale porte sur l'édiction des arrêtés d'urbanisme. Vous avez fait le choix de ne plus présenter en commission d'aménagement urbain les permis de construire signés ou en instruction. Nous prenons acte de ce manque de transparence, en conséquence pourriez-vous nous donner du 5 juillet 2020 au 16 décembre 2020 le nombre de permis de construire autorisant au moins 2 logements et plus et le nombre de logements que représentent ces permis de construire autorisés, nous vous en remercions.

M. GOUDAL : D'abord, si vous me le permettez, vous indiquiez tout à l'heure qu'à Léo Lagrange, il y a 400 logements, donc je me permets de vous corriger et de vous rappeler que sur les terrains de la piscine, il en a été construit 83 et sur les terrains de foot, 198. Ensuite, en ce qui concerne votre question, vous prenez acte de ce manque de transparence, alors je ne vois pas où il y a manque de transparence, sachant qu'entre le 5 juillet et le 16 décembre, des permis pour plus de 2 logements nous n'en avons signé que 2, pour chacun, 2 logements et en parallèle nous avons signé 16 permis pour de la maison individuelle.

M. ANDREU-SEIGNE : Cela veut donc dire M. GOUDAL qu'avec M. CHANTELOT nous avons mal interprété la dernière commission et que M. AUJOULAT et M. CHANTELOT, à chaque commission d'urbanisme, auront accès à ces informations, spontanément.

M. GOUDAL : Aux commissions d'urbanisme seront présentés les permis d'environ 80 logements, on ne va pas présenter des permis pour 2 logements ni des permis pour 30 logements. Mais j'avais échangé avec M. AUJOULAT et lui-même m'avait indiqué son souhait de pouvoir partager et échanger avec moi sur les permis de ce gabarit.

M. ANDREU-SEIGNE : 80 logements ?

M. GOUDAL : Oui.

M. ANDREU-SEIGNE : 30 c'était.

M. AUJOULAT : On avait échangé effectivement mais je pense que 35 logements, c'est déjà que vous-mêmes vous avez assez insisté pendant la campagne là-dessus, ça a un impact quand c'est

à côté d'une maison dans un lotissement ou dans un coin, c'est pour ça que ça me semblait d'une taille, on avait convenu d'ailleurs qu'on pourrait peut-être en parler mais vous m'aviez dit, j'y réfléchi. Maintenant je suis heureux d'entendre que vous y avez réfléchi et je vous demande si vous pourriez réfléchir et le mettre un peu plus bas.

M. ANDREU-SEIGNE : Et en commission, M. CHANTELOT a conclu notre commission là-dessus, je me permets d'intervenir et le sujet a été clos immédiatement, c'est pour ça que nous nous sommes permis de poser cette question mais maintenant nos collègues auront cette information.

M. GOUDAL : Mais vous avez tout à fait raison, je peux même dévoiler ce qui a été dit à la commission puisque M. CHANTELOT me demandait où en était la délivrance des permis actuellement et donc je peux le redire ce soir, nous n'avons à ce jour pas signé de permis pour des logements collectifs en dehors des 2, pour 2 logements dont je viens de parler où il s'agit des 2 bâtis.

Mme BURTIN : Ce que disait M. CHANTELOT c'est qu'il n'y a pas eu de permis de construire délivré et même cette information nous ne l'avons pas au final. Ce n'est pas tant 35 logements ou 80 logements, c'est quand même intéressant d'avoir les éléments même si après ils ne sont pas étudiés. On nous a posé la question, où en sont les constructions sur Cugnaux et on ne peut pas répondre. Donc vraiment, quand on parle de transparence il n'y en a pas eu. Vous le dites, pour information nous n'avons pas signé de PC et ça suffit, c'est surtout dans ce sens-là je pense où il faut avoir ces échanges dans les commissions. Je peux poser mes questions peut-être ?

M. ARTERO : Mme BURTIN, oui.

Mme BURTIN : Il y en avait une sur les permis de construire parce qu'en effet M. CHANTELOT avait aussi demandé qu'il puisse y avoir un peu plus de fluidité donc c'est réglé. Il y avait les décorations de Noël parce qu'on m'a fait remonter, ça vient des cugnalais, que le Noël était un peu tristounet, que l'église n'était pas éclairée, qu'il n'y avait pas la grande guirlande dans le sapin. En effet les festivités sont annulées et c'est tout à fait logique et compréhensible, mais rien n'a été réinventé à côté, sur la place du Marché, maintenant on a des amplis, de la musique, peut-être mettre des chants de Noël à 16 h 30 à la sortie des écoles jusqu'à 18 h ? Je dis ça mais ça peut être autre chose mais peut-être que dans ce moment et époque un peu morose, les fêtes de fin d'année qui arrivent dans un contexte très particulier, où il n'y a pas de festivités, peut-être qu'un geste quand même pour essayer d'égayer un peu le contexte aurait été apprécié par l'ensemble de la population ; je l'aurais apprécié ; ces fêtes de fin d'année sont compliquées, il ne faut pas grand-chose des fois pour égayer un peu mais on en a discuté tout à l'heure. Je reviens vraiment sur ma demande par rapport à l'appel à projet qui a été lancé auprès des collectivités, je sais que l'environnement, l'écologie est un sujet qui vous touche tous dans cette équipe, les bâtiments, alors ça a commencé, on a commencé évidemment à les isoler puisque c'est quand même 25 % des émissions de gaz à effet de serre viennent des bâtiments en France, un tiers ceux de l'État, 25 % ce sont ceux des particuliers. Aujourd'hui il y a eu un gros projet qui a été lancé dans ce sens-là sur l'écologie, où en est Cugnaux, est-ce que vous allez répondre, est-ce que vous avez répondu, les bâtiments que vous avez identifiés qui seraient peut-être à isoler le plus rapidement, il y a différentes échelles, il y a vraiment la partie avec des travaux lourds, tout ce qui est isolation, mais il y a également après ce qu'ils appellent le plus direct, changement d'ampoules, ce qui se fait actuellement, les consommations basses, il y a différents degrés, est-ce que Cugnaux se positionne ou pas, je vous remercie.

M. JEANBON : Je peux vous répondre, tout ce qui est aménagement aujourd'hui de tous les éclairages de la commune, quand il y a travaux, ils sont changés et on passe systématiquement aux led, dans les bâtiments municipaux c'est exactement pareil donc là on va s'occuper de la salle des mariages qui n'est pas à Led et ça on avance petit à petit mais c'est un très gros chantier.

Mme BURTIN : Je vous remercie, je sais que ce chantier est lancé et que vous le continuez et c'est très bien. Ma question c'est, est-ce qu'il y a eu un appel à projet auprès de l'État qui subventionne, qui a ouvert une enveloppe de 650 M€ pour les collectivités territoriales, et qui va en effet, sous forme de subvention, accompagner les territoires pour améliorer l'isolation des bâtiments. Eux l'ont fait sur leurs bâtiments d'État, la FAC Jean Jaurès, la FAC Paul Sabatier, est-ce que nous sur la collectivité, nous avons répondu à ces appels ?

Mme DOURY : En effet, on étudie toutes les possibilités qui s'offrent à nous en termes de financement puisqu'on est sur un périmètre de bâtiments à rénover conséquent, sur des bâtiments de plus de 1 000 m^2 qui va s'imposer à nous puisque c'est même dans le cadre du décret tertiaire. En revanche quand on va dans le concret, il y a peu de possibilités qui correspondent à notre situation mais on y travaille avec le pôle finance, avec les services techniques pour aller chercher toutes les options. Aujourd'hui il n'y a pas d'enveloppe encore confirmée, validée. Mais dans ce cadre-là et dans les autres appels à projets au niveau de l'ADEME, au niveau de la Région, évidemment que toutes les options seront étudiées et que nous postulerons dès lors que ça s'applique réellement à notre situation.

Mme BURTIN : Là vous allez postuler du coup, je n'ai pas compris, vous allez chercher toutes les subventions possibles, celle-là n'en fait pas partie, on ne répond pas aux critères ?

Mme DOURY : Là à priori, on n'a pas les critères qui correspondent mais on est en train d'étudier le dossier pour répondre.

Mme BURTIN : D'accord, je vous remercie.

M. ANDREU-SEIGNE : Permettez-moi juste de rappeler que sur le précédent mandat, nous avions obtenu le Cube d'Or pour l'économie d'énergie des services techniques de -30 %, donc les services ont cette compétence en réduction énergétique maintenant c'est en effet comme le dit Mme BURTIN une question de crédit et d'affectation.
S'il n'y a pas d'autres interventions, M. le Maire, vous aviez eu un échange avec moi un peu raide lors du comité d'éthique sur la parité, je voulais juste vous dire, puisque nous avions dit que nous en reparlerions lors du prochain conseil, depuis le 5 juillet sur toute les délibérations que vous avez présentées, vous avez présenté en tant que titulaires 41 hommes, 30 femmes, en suppléants 5 hommes, 7 femmes, c'était juste ça puisque vous m'aviez repris vertement sur le respect de la parité, merci.

M. ARTERO : Merci pour ces informations M. ANDREU-SEIGNE.

M. BESNEHARD : Une remarque, si vous le voulez bien concernant les nouvelles modalités d'organisation du Conseil avec les règles COVID et l'absence du public, une fois encore je salue l'initiative qui est de transmettre nos délibérations sur Youtube. Une remarque cependant a été remontée, c'est que la clarté des votes n'apparaît pas, lorsqu'il y a unanimité c'est très clair, les gens qui n'ont pas accès à l'image n'ont pas cette finesse de réponse, merci.

M. ARTERO : Nous prendrons en compte cette remarque. S'il n'y a plus d'intervention, on va pouvoir lever la séance.

Il n'y a plus de question, M. le Maire lève la séance à 20h25.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :